

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2017

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1 602 366 F à l'association Carrefour addictionS pour la période 2017 à 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Carrefour addictionS est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à l'association Carrefour addictionS un montant de 1 602 366 F, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention », sous les rubriques budgétaires suivantes :

- 07152111 363600 projet S180250000 Carrefour addictionS pour la somme de 345 171 F;

- 07152120 363600 projet S180450000 Carrefour addictionS (dîme de l'alcool) pour la somme de 1 060 361 F;
- 07152130 363600 projet S180470000 Carrefour addictionS (argent du jeu de hasard et d'argent, loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu, LaLJH – I 3 12) pour la somme de 153 634 F;
- 07152130 363600 projet S180460000 Action prévention du jeu (convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris, CILP – I 3 14) pour la somme de 43 200F.

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre de prévenir les dépendances et de réduire les risques dans ce domaine.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En vertu de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève vous présente un nouveau projet de loi relatif à une aide financière annuelle de fonctionnement pour la période 2017-2020 en faveur de Carrefour addictionS. Il a pour but de formaliser, grâce à un contrat de prestations, le renouvellement des relations qu'entretient l'Etat, pour lui le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), avec cette faîtière.

Le contrat de prestations s'inscrit dans le programme budgétaire relatif à la sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention. Il porte sur des prestations de prévention des maladies, en particulier des dépendances qui figurent parmi les domaines prioritaires de la loi sur la santé, du 7 avril 2006 (rs/GE K 1 03, art. 27). Pour prévenir ces problèmes de santé publique et leurs conséquences, la loi prévoit le soutien d'actions de prévention des addictions et de réduction des risques, en particulier auprès des mineurs.

La politique développée par le canton de Genève s'inspire des bases légales et conventionnelles, ainsi que des cadres stratégiques fédéraux et cantonaux, pour répondre aux enjeux de santé publique générés par les addictions et les comportements à risques d'une partie de la population.

1. Ampleur de la problématique des addictions et comportements à risques

La consommation de substances psychoactives existe dans toutes les sociétés. Elle s'inscrit dans des habitudes ou des rituels de nature sociale et culturelle. Certains comportements, tels que le jeu ou l'usage d'écrans, ne sont en soi que le reflet d'une évolution du mode de vie et des moyens technologiques. Cependant, selon leur intensité, ces consommations et comportements présentent un potentiel de dommages pour l'individu et la société particulièrement élevé. C'est le cas des cinq domaines suivants.

1.1 Le tabagisme

Fumer fait partie des rituels de convivialité et d'intégration à l'âge adulte. La nicotine génère du plaisir et agit comme un stimulant. Pour de nombreuses personnes, la cigarette est un moyen de diminuer le stress et de gérer ses émotions. Cependant, la nicotine est très addictive et le tabagisme est le

principal facteur de risque des maladies chroniques non transmissibles. Il a, de plus, des effets néfastes sur la grossesse et la fertilité. Dans notre pays, le tabagisme est aussi la cause la plus importante de décès évitables.

Toute consommation de tabac est dangereuse pour la santé. Les petits fumeurs (1 à 4 cigarettes par jour) ont 50% de risque en plus de mourir prématurément que les non-fumeurs. Ils ont aussi un risque accru d'infarctus, d'attaque cérébrale et de multiples cancers. Selon l'Office fédéral de la statistique, près d'un décès sur sept en Suisse en 2012 est dû à la consommation de tabac (environ 9 500 décès). Les trois principales causes de mortalité en lien avec le tabagisme sont le cancer du poumon (26% des décès attribuables au tabac), les broncho-pneumopathies chroniques obstructives (15,3%) et les maladies coronariennes (15,2%).

En 2012, la proportion de fumeurs s'élève à 28,2% au niveau national et à 30,3% dans le canton de Genève (19,8% de fumeurs quotidiens et 10,5% de fumeurs occasionnels). En Suisse, le taux de fumeurs a diminué jusqu'à la fin des années 2000 mais stagne depuis. De même, après avoir régulièrement diminué, le nombre de cigarettes consommées quotidiennement s'est stabilisé depuis quelques années (en 2015, 13,4 cigarettes par jour).

Une des particularités à Genève réside dans la proportion élevée de fumeuses (environ 30% des femmes), assez proche de celle des fumeurs. Cette proportion est plus élevée d'environ cinq points que la proportion de fumeuses en Suisse. A Genève, comme dans le reste du pays, les personnes qui ont une formation de niveau secondaire II¹ ou qui ont terminé la scolarité obligatoire fument plus souvent que celles qui ont achevé une formation de niveau tertiaire. Les personnes de nationalité étrangère sont plus nombreuses à fumer que les Suisses (35,5% contre 27,7%).

Dissuader les jeunes de commencer à fumer est essentiel car 80,% des fumeurs ont commencé avant l'âge de 21 ans. Au niveau national, en 2014, on observe une baisse de la prévalence des fumeurs chez les 11-15 ans mais une augmentation chez les 15-19 ans. Il est difficile de dire pour le moment s'il s'agit d'un retard de l'entrée en consommation ou d'un changement de comportement. Cela étant, en 2014, 6,6% des garçons et 6,4% des filles de 15 ans disent fumer quotidiennement.

¹ Personnes qui ont achevé une formation élémentaire, une formation professionnelle, le cursus d'une école professionnelle à plein temps, qui ont obtenu une maturité professionnelle, et celles qui ont un diplôme d'une école de commerce d'un à deux ans, d'une école de degré diplôme, d'une école de culture générale, d'une école préparant à la maturité ou d'une école d'économie domestique.

L'exposition à la fumée passive a un effet immédiat sur le système cardiovasculaire. Elle provoque le cancer du poumon, ainsi que des maladies cardiovasculaires, notamment l'infarctus du myocarde et l'attaque cérébrale. Chez les enfants, le tabagisme passif freine le développement des poumons et provoque des infections des voies respiratoires et de l'asthme. De nombreuses études ont montré une diminution rapide et notable des affections respiratoires et des infarctus du myocarde à la suite de l'interdiction de la fumée dans les lieux publics.

A Genève, au début des années 2010, malgré l'introduction de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, 42,4% de population reste encore exposée à la fumée passive une heure et plus par semaine (en Suisse : 32,8%). Des disparités importantes existent selon l'âge puisque 16,7% des 15-34 ans sont exposés fortement (en moyenne une heure ou plus par jour, soit sept heures ou plus par semaine) contre 7,6% des 35-64 ans et 4,2% des 65 ans et plus.

Le tabagisme occasionne non seulement des traitements médicaux et des hospitalisations onéreux mais il induit aussi des coûts importants pour la société (absences au travail, invalidité, décès prématurés, répercussion sur la qualité de vie de l'entourage, etc.). Ces coûts en Suisse ont été estimés à 10 milliards de francs par an.

1.2 L'alcool

Boire de l'alcool fait partie des traditions culturelles et sociales dans notre pays. Pourtant, selon les quantités absorbées, l'alcool est la cause de maladies (dépendance, cirrhose alcoolique du foie) ou contribue à leur apparition (maladies coronariennes, certains cancers, hémorragies cérébrales, dépressions graves et épilepsie). Les ivresses ponctuelles constituent un risque accru de maladies coronariennes et d'autres problèmes de santé, indépendamment de la quantité quotidienne moyenne d'alcool consommée. Une consommation excessive d'alcool augmente les risques d'accident et favorise des conduites à risque. De nombreuses personnes décèdent des suites de leur consommation. Les chercheurs estiment leur nombre à plus de 2'600 en 2011 en Suisse. La majorité de ces décès sont dus à des accidents et à des blessures, ainsi qu'à des cancers et à la cirrhose du foie.

En Suisse, la plupart des personnes qui consomment de l'alcool le font sans risque significatif pour leur santé. Par contre, une personne sur 5, âgée de 15 ans et plus, a une consommation d'alcool qui présente des risques, à savoir la pratique d'ivresses ponctuelles et/ou des consommations chroniques. De manière générale, l'ivresse ponctuelle est plus répandue parmi les jeunes alors que la consommation chronique à risque (avec ou sans ivresse ponctuelle)

augmente avec l'âge. On estime que 250'000 personnes sont alcoolo-dépendantes.

En 2012, une enquête montre que 7,8% des sondés à Genève déclarent des niveaux de consommation qui, selon leur fréquence et les quantités consommées, comportent des risques moyens à élevés pour la santé alors que la moyenne suisse s'élève à 4,8%. Rapportée à la population cantonale, cette proportion équivaut à quelques 30'500 personnes. Les personnes âgées de 15 à 34 ans et de 65 ans et plus présentent une consommation d'alcool chronique à risque moyen ou élevé légèrement plus fréquente que celles âgées de 35 à 64 ans. 115% des répondants disent avoir une consommation ponctuelle excessive au moins une fois par mois.

A Genève, la fréquence de la consommation quotidienne d'alcool augmente avec l'âge. Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, plus d'une personne sur deux déclare boire de l'alcool au moins une fois par jour. Ces données sont préoccupantes notamment parce que le risque d'addiction devient plus important avec l'âge².

La consommation d'alcool à risque est corrélée à des coûts sanitaires et sociaux non négligeables. Elle représente le troisième facteur de risque déterminant les dépenses sociales liées aux maladies, derrière la consommation de tabac et l'hypertension. Les coûts pour la société se montaient en 2010 en Suisse à environ 4,2 milliards de francs.

A noter que la population est mal informée. Ainsi, en 2014, seule une personne sur deux en Suisse connaît les effets cancérigènes de l'alcool sur le système digestif (bouche, pharynx, gros intestin, rectum). Nombreuses sont celles qui ne connaissent pas la relation existant entre consommation d'alcool et cancer du sein. Dans le même temps, 95,8% des personnes interrogées pensent être suffisamment informées sur les effets de la consommation d'alcool.

1.3 Le cannabis

Le cannabis est la substance illicite la plus consommée en Suisse. Il est utilisé dans un but récréatif ou festif mais aussi pour soulager des souffrances dues à certaines maladies qui résistent aux médicaments ou pour éviter les lourds effets secondaires de certains médicaments. Lorsqu'il est mélangé avec du tabac, qui contient de la nicotine très addictogène, il existe un risque important de rester dépendant au tabac quand la consommation de cannabis

² Une même quantité d'alcool entraîne un taux d'alcoolémie plus élevé chez une personne âgée que chez une personne jeune.

cesse ou s'estompe. Les risques sur les fonctions respiratoires et l'apparition d'un cancer du poumon sont prouvés quand le cannabis est mélangé avec du tabac. La consommation de cannabis est associée à des maladies artérielles. Les effets délétères immédiats du THC³ sur la mémoire de travail sont solidement démontrés.

En matière de santé mentale, le lien entre « consommation de cannabis » et « risque accru de troubles psychotiques » fait l'unanimité mais aucune relation de causalité n'a été pour le moment démontrée. La précocité du début de la consommation, à l'adolescence, est aussi associée avec un risque accru de troubles psychotiques. Ces risques ne concernent toutefois qu'un très faible nombre de personnes présentant des vulnérabilités. Les risques de dépendance sont présents et, comme pour l'alcool ou le tabac, l'âge d'initiation va jouer un rôle important dans le risque d'une évolution possible vers une dépendance.

D'une façon générale, les accidents de la route constituent la conséquence sociale la plus importante pour la personne elle-même et pour la collectivité.

Sur la base des enquêtes auprès de la population suisse, on estime que presque un tiers des personnes âgées de 15 ans et plus ont déjà expérimenté le cannabis. Environ 3% de la population relate un usage actuel (soit « au moins une fois au cours des 30 derniers jours »). En Suisse, ceci correspond par extrapolation à environ 210 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Cette proportion est relativement stable depuis 20 ans.

A Genève, au début des années 2010, la proportion des consommateurs sur les 30 derniers jours s'élève à 4,3%. Ce taux plus élevé que la moyenne nationale (3,0%) reflète en particulier des comportements plus répandus dans les centres urbains. Derrière les chiffres genevois, il y a des différences importantes selon l'âge. L'usage est en effet plus largement répandu chez les jeunes. La consommation actuelle s'élève à 14,1% chez les 15-19 ans et à 12,7% chez les 20-24 ans. Cette proportion va ensuite en diminuant, ce qui coïncide souvent avec une stabilisation dans la vie professionnelle et familiale.

On note aussi une différence de la prévalence sur 30 derniers jours entre les genres : les hommes consomment plus fréquemment que les femmes (7% contre 1,8%). Ces différences de comportement restent valables parmi les jeunes. Environ un jeune sur cinq âgé de 19 à 24 ans consomme du cannabis : c'est 2 à 3 fois plus que chez les jeunes femmes du même âge.

Les données illustrent que la consommation de cannabis est avant tout un phénomène de jeunesse. Ce phénomène est inquiétant pour une part non

³ Tetrahydrocannabinol, principal constituant psychoactif des préparations à base de cannabis.

négligeable des jeunes qui ont un usage problématique du cannabis (5,1% des 15 à 19 ans), avec des risques accrus de compromettre leur développement, leur réussite scolaire et professionnelle, voire leur insertion sociale.

1.4 Le jeu de hasard et d'argent

Le jeu excessif de hasard et d'argent (JHA) fait partie des addictions dites sans substances ou comportementales. Mais les mécanismes de développement d'une addiction au JHA sont similaires à ceux induits par la consommation de substances psychoactives. On distingue plusieurs stades de pratique des JHA : le jeu récréatif, le jeu actif, le jeu problématique et le jeu pathologique. On parle de jeu excessif concernant les deux dernières catégories de pratiques. Le jeu excessif se caractérise par un fort désir de jouer, des difficultés à contrôler son comportement de jeu, un état de manque, le besoin d'augmenter sans cesse la mise ou encore la tendance à retourner au jeu pour « se refaire ».

Une enquête fait état pour la Suisse d'une prévalence de 0,7% de joueurs problématiques, de 0,4% de joueurs pathologiques (soit 1,1% de joueurs excessifs) et de 3,1% de la population présentant un risque modéré. Pour le canton de Genève, on obtient des résultats proches avec 2,9% de la population genevoise présentant un risque modéré et 1,4% pouvant être qualifié de joueurs excessifs. La majorité des joueurs excessifs sont des hommes (entre 70 et 80%), la plupart avec une formation de niveau secondaire II. Seuls 2 à 3% de joueurs excessifs consultent les offres de conseil et de traitement.

Les jeux de hasard les plus populaires en Suisse sont les loteries et les paris. La pratique intensive du jeu entraîne un grand nombre de problèmes qui touchent l'individu concerné ainsi que son entourage, parmi lesquels des problèmes financiers (endettement), familiaux (conflits, divorces), sociaux (isolement, précarisation), psychiques (dépression, culpabilité, idées suicidaires), professionnels (absences, licenciements) ou judiciaires (activités illégales pour financer le jeu).

Le calcul du coût social du jeu excessif prend en compte les dépenses de santé attribuables au jeu excessif (coûts directs), la perte annuelle totale de production attribuable au jeu excessif (coûts indirects), et la perte de qualité de vie subie par les joueurs et leurs familles. On estime ainsi que ce coût en Suisse pourrait représenter entre 551 et 648 millions de francs par an.

1.5 Le jeu virtuel

Les risques de dépendance liés au jeu virtuel ou d'écrans sont difficiles à évaluer en raison de l'évolution rapide de l'offre de jeu, des nouvelles technologies et des utilisations d'Internet, notamment des réseaux sociaux. Les données fiables manquent pour estimer l'ampleur du phénomène. De plus, certains spécialistes questionnent le fait même que l'on puisse parler d'une « addiction aux jeux vidéo » en raison des caractéristiques spécifiques qui ne se retrouvent pas chez les personnes avec d'autres addictions, notamment dans le processus de sevrage et la guérison. On parle donc en général plutôt d'usage problématique ou de pratique abusive. L'addiction aux jeux vidéo n'est d'ailleurs pas reconnue dans les différentes classifications internationales.

S'ils représentent une part minime des consultations en addictologie, les comportements problématiques liés au jeu vidéo peuvent cependant entraîner un certain nombre de conséquences dommageables pour l'individu et pour son entourage. Chez les jeunes, on note entre autres des problèmes de fatigue, un absentéisme ou une chute des résultats scolaires. Un usage abusif des jeux vidéo peut également entraîner un isolement plus ou moins important et un désintérêt pour les autres sphères de la vie telles que la famille, la scolarité ou la vie professionnelle.

Selon une étude de 2016, deux tiers des jeunes Suisses entre 12 et 19 ans jouent au moins de temps en temps à des jeux vidéo. Il y a beaucoup plus de joueurs chez les garçons (91%) que chez les filles (42%). Les jeunes Suisses jouent en moyenne 1 heure et 20 minutes par jour pendant la semaine, et environ 2 heures et 40 minutes par jour pendant le week-end. Les garçons jouent beaucoup plus longtemps que les filles. Avec l'âge, le jeu diminue considérablement : les jeunes sont 63% entre 12 et 13 ans à jouer régulièrement, 58% chez les 14-16 ans, environ 50% chez les 16-17 ans et seulement 38% chez les 18-19 ans.

2. Les bases légales et conventionnelles

La Constitution fédérale donne la responsabilité à l'Etat de protéger la santé de la population (art. 118). Elle prend en compte explicitement ou implicitement les effets nocifs de certaines substances, dont le tabac et l'alcool, et des jeux d'argent⁴.

⁴ L'alcool et les jeux de hasard font l'objet d'un article (respectivement art. 105 et 106). Le tabac était jusqu'à présent considéré comme une denrée alimentaire. Suite à la révision de la loi sur les denrées alimentaires (entrée en vigueur prévue le 1^{er} mai 2017), le tabac doit faire l'objet d'une loi à part.

Pour limiter les conséquences sociales et sanitaires des consommations de substances psychoactives et des comportements à potentiel addictif, le canton s'appuie sur diverses bases légales et conventionnelles, ainsi que sur la loi sur la santé (LS; rs/GE K 1 03) et en particulier son article 27. Le contrat de prestations que vous propose le Conseil d'Etat prend place dans le cadre législatif qui concerne directement l'action du DEAS⁵.

2.1 Le tabagisme

Le 11 novembre 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi fédérale sur les produits du tabac. Ce projet a été renvoyé au Conseil fédéral en décembre 2016.

La politique genevoise de prévention continue donc à se référer à la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁶ signée par la Suisse en juin 2004 et à la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Elle peut aussi s'appuyer sur les dispositions légales genevoises de lutte contre la fumée passive dans les lieux publics⁷.

2.2 L'alcool

En ce qui concerne le projet de révision de la loi sur l'alcool déposé en 2012, les Chambres fédérales ne sont pas parvenues à un accord. A fin 2015, le projet de révision totale a été abandonné.

La politique genevoise de prévention continue dès lors à s'inscrire dans les recommandations de la Stratégie mondiale de l'OMS pour diminuer l'usage nocif d'alcool⁸. Elle s'appuie sur les dispositions relatives aux âges seuil en matière de vente d'alcool⁹ et aux dispositions légales genevoises permettant de lutter contre l'abus d'alcool chez les jeunes et les adultes¹⁰. Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2016, les manifestations qui réunissent plus de 1 500 personnes, sont

⁵ D'autres lois fédérales et cantonales comme l'interdiction de publicité en matière de tabac et d'alcool dans les médias ou les lieux publics, concourent à atteindre des objectifs de santé publique. Leur application relève cependant exclusivement d'autres autorités que le DEAS.

⁶ http://www.who.int/tobacco/framework/WHO_FCTC_french.pdf

⁷ Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (rs/GE K 1 18).

⁸ OMS (2010), Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool.

⁹ Loi fédérale sur l'alcool (RS/CH 680), Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (RS/CH 817.02), Code pénal suisse (RS/CH 311.0).

¹⁰ Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement – LRDBHD (rs/GE I 2 22), Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques – LVEBA (rs/GE I 2 24).

fréquentées par des jeunes, prévoient une animation musicale et vendent de l'alcool doivent mettre en place un concept de prévention et de réduction des risques adapté aux dangers potentiels de leur manifestation. Ce concept doit être validé par le service du médecin cantonal¹¹.

2.3 Le cannabis

La lutte contre l'usage du cannabis découle de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup)¹² et de ses ordonnances. La volonté de protéger les mineurs en matière de cannabis a été réaffirmée par le législateur dans le cadre de l'initiative sur la révision la LStup (cf. amendes d'ordre)¹³. En excluant les mineurs de la décriminalisation de l'usage de cannabis, le législateur entend renforcer la détection et l'intervention précoces, ainsi que le soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité. En matière de prévention, la Confédération met l'accent sur la prévention primaire (éviter la première consommation) et la prévention secondaire (écarter tout développement d'une dépendance). Elle privilégie les mesures favorisant la détection et l'intervention précoces, ainsi que le travail de prévention dans les écoles¹⁴.

2.4 Le jeu

Suite à l'approbation par le peuple de l'article constitutionnel sur les jeux d'argent, un projet de loi sur les jeux d'argent (LJar) a été déposé en 2015 aux Chambres fédérales. Un vote pourrait avoir lieu au printemps 2017. Si le projet de loi est accepté, le panorama suisse des jeux pourrait en être considérablement modifié. L'ouverture des marchés des jeux en ligne devrait entraîner une forte augmentation de l'offre de jeu et donc, potentiellement, de joueurs, mais devrait également bénéficier d'une régulation qui permettrait un meilleur cadre pour la mise en place de mesures de prévention.

Actuellement, la politique de prévention genevoise se développe à partir des lois cantonales découlant des exigences de lois fédérales spécifiques et grâce à des financements propres au jeu. La loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu précise qu'une partie de l'impôt

¹¹ Art. 31 al. 7 LRDBHD et art. 56 du règlement d'exécution RRDBHD (rs/GE I 2 22.01).

¹² RS/CH 812.121

¹³ Cf. notamment le rapport de la Commission de la sécurité nationale et de la santé publique du Conseil national, du 2 septembre 2011 (04.439), sur l'initiative parlementaire visant la révision de la loi sur les stupéfiants par l'introduction d'une procédure d'amende d'ordre pour les consommateurs modérés de cannabis.

¹⁴ <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00042/00628/index.html?lang=fr>.

perçu sur le produit des jeux du casino de Meyrin est destinée à la prévention des pathologies liées au jeu (art. 2, al. 4). Par ailleurs, le canton de Genève a adhéré à la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP). La politique cantonale se décline en partie via le Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) développé en Suisse romande et en partie via des actions de proximité mises sur pied dans le canton.

3. Les stratégies en lien avec la lutte contre les dépendances

L'approche stratégique de la Confédération en matière de lutte contre les maladies a évolué de manière significative ces dernières années et privilégiera à l'avenir une approche plus transversale que par le passé. En parallèle, le canton s'est doté d'un document stratégique fixant les lignes directrices en matière de promotion de la santé et de prévention pour les 15 prochaines années, en privilégiant une approche multisectorielle permettant d'agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé. Les objectifs et domaines prioritaires de la politique cantonale de prévention des dépendances, tels que définis en 2012¹⁵, restent eux d'actualité.

3.1 Les stratégies nationales

Avec la Stratégie globale Santé 2020, le Conseil fédéral entend relever les défis de notre pays en matière sanitaire et faire en sorte que le système de santé suisse demeure financièrement supportable¹⁶. Cette stratégie veut notamment renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies. La lutte contre les addictions et les comportements à risque pour la santé est désormais abordée dans ce cadre. L'approche spécifique de la prévention des dépendances qui a prévalu jusqu'en 2016, à savoir une approche par substances (tabac, alcool, drogues), est remplacée par deux stratégies nationales complémentaires qui vont progressivement se mettre en place.

La Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) 2017-2024¹⁷ prend en compte le tabagisme et la consommation d'alcool en tant que facteurs de risque déterminants des maladies non transmissibles. Ces

¹⁵ Loi 11014 accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1 941 990 F à Carrefour AddictionS pour les années 2013 à 2016.

¹⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/gesundheits-2020.html>

¹⁷ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html>

maladies pèsent lourdement sur les coûts de la santé¹⁸. Les maladies non transmissibles sont en effet en grande partie influencées par l'évolution de nos modes de vie, par les conditions socio-économiques et par le vieillissement de la population. La Stratégie MNT privilégie une approche par groupes de population en s'adressant aux gens dans leur cadre de vie quotidien. Elle prône l'égalité des chances en matière de santé, quel que soit le genre, le statut socio-économique, l'origine culturelle ou l'âge. En luttant contre les facteurs de risques les plus importants¹⁹, la stratégie vise notamment à diminuer les coûts.

La Stratégie nationale Addictions 2017-2024 entend, quant à elle, mieux prendre en compte l'évolution de la problématique des addictions et de la perception qu'en a la société²⁰. Aujourd'hui par exemple, la consommation du cannabis s'est largement banalisée et des comportements à risque, comme les jeux de hasard et d'argent ou l'utilisation excessive d'Internet, sont reconnus comme des enjeux de santé à part entière. Grâce à cette stratégie, le Conseil fédéral cherche notamment à améliorer la prévention, le repérage précoce et le traitement pour empêcher le développement d'une addiction et réduire les conséquences négatives pour les personnes touchées, leurs proches et la société. Cette stratégie défend une approche qui intègre les différentes manières de lutter contre des addictions développées pour des formes spécifiques. Ainsi, par exemple, elle étend la notion de réduction des risques, développée pour les personnes dépendantes à l'héroïne, à des personnes insérées dans la société mais dont les consommations de substances psychoactives (par ex. alcool) et les comportements à risque (par ex. jeux de hasard et d'argent) peuvent avoir de graves conséquences sanitaires et sociales.

Depuis 2017, ces nouvelles stratégies nationales remplacent donc l'approche sectorielle qui prévalait dans les programmes nationaux de mesures destinées à prévenir ou réduire les problèmes relatifs à l'alcool, au tabac et aux drogues. Les cantons vont orienter leurs programmes de promotion de la santé et de prévention dans le sens de ces stratégies. L'utilisation des moyens financiers provenant de la Confédération pour la lutte des addictions sera également influencée par les nouveaux cadres de référence fédéraux. En

¹⁸ Par exemple, le cancer, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les affections chroniques respiratoires et les troubles musculo-squelettiques représentent 40% de l'ensemble des coûts sanitaires.

¹⁹ Les principaux facteurs de risque sont le tabagisme, le manque d'activité physique, une alimentation déséquilibrée, une consommation excessive d'alcool, l'hypertension artérielle, un taux de cholestérol trop élevé, une glycémie trop élevée, le diabète et le surpoids.

²⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html>

particulier, de nouveaux critères d'un financement du Fonds de prévention du tabagisme entreront en vigueur en 2018. Pour pouvoir en bénéficier, notre canton devra étoffer ses mesures de lutte contre le tabagisme et renforcer le pilotage d'un plan cantonal tabac multisectoriel.

3.2 Le Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2030

Afin de guider l'action publique dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention des maladies, notre canton s'est doté d'un document stratégique intitulé « Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention (PSP) 2030 ». Fruit d'une réflexion interdisciplinaire menée sous l'égide du Conseil d'Etat, il décrit les lignes directrices du canton de Genève à l'horizon 2030.

Ce concept a pour ambition d'apporter des réponses pertinentes et efficaces aux enjeux actuels de santé publique. Il s'agit également de relever les défis posés par le vieillissement de la population, les inégalités de santé ou encore les risques émergents liés, notamment, à l'évolution des modes de vie. La prévention des comportements néfastes pour la santé, tels que la consommation de substances psychoactives, font aussi partie des enjeux relevés.

Pour répondre à ces besoins de santé publique prioritaires, le concept s'articule autour de sept principes directeurs et huit axes stratégiques permettant d'agir sur l'ensemble des déterminants modifiables de la santé, qu'ils soient de nature socio-économique, comportementale ou environnementale. Centré sur l'humain, il privilégie une approche positive de la santé, prenant en compte autant les risques que les opportunités de santé durant toutes les étapes de la vie.

Les principes directeurs régissent l'ensemble du concept et s'appliquent de façon transversale à tous les axes stratégiques. Le premier principe témoigne de la volonté de prendre en compte les besoins et opportunités de santé de l'être humain durant toutes les étapes de la vie. Le deuxième est dédié à la lutte contre les inégalités de santé. Le troisième se propose de promouvoir une approche positive de la santé et de considérer autant les facteurs de protection que les facteurs de risque. Le quatrième entend donner les moyens à la population d'agir en faveur de sa santé tandis que le cinquième affirme la volonté d'intervenir de manière complémentaire sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles. Les deux derniers principes directeurs soulignent respectivement la nécessité d'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures déployées et de planifier les actions sur le long terme et dans l'intérêt général.

Les deux premiers axes stratégiques de ce concept visent à agir sur le milieu de vie de la population genevoise, qu'il s'agisse de l'environnement physique ou du contexte socio-économique, générateurs à la fois d'opportunités et de risques pour la santé. Le troisième mise sur l'information et la sensibilisation pour renforcer les compétences de santé des habitants du canton. Les trois suivants ciblent les besoins et opportunités de santé liés à des phases de vie spécifiques, à savoir l'enfance et la jeunesse, la période correspondant à l'activité professionnelle et enfin la vieillesse. Les deux derniers axes stratégiques portent respectivement sur le rôle du système de santé en matière de promotion de la santé et de prévention, et sur les bases légales et les conditions cadres.

Les retombées positives de cette politique se mesureront sur le long terme. Sur le plan sanitaire, le premier résultat recherché est l'amélioration de la santé et du bien-être physique et mental de l'ensemble de la population genevoise. Cela se traduit notamment par une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, une diminution des atteintes à la santé liées à des facteurs modifiables et une réduction des inégalités de santé. Cette politique permet également de générer des bénéfices économiques en réduisant les besoins en soins ainsi que les coûts directs et indirects provoqués par les atteintes à la santé. Enfin, elle peut contribuer à l'atteinte des objectifs d'autres politiques publiques.

La mise en œuvre de ce concept repose sur la collaboration d'un vaste réseau d'acteurs : instances cantonales, établissements publics autonomes, communes, secteur privé, milieu associatif ainsi que l'ensemble de la société civile.

Le Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 a ainsi constitué le socle stratégique pour définir et prioriser les prestations et mesures qui devront être mises en œuvre dans le cadre du contrat de prestations décrit dans le présent document.

3.3 La politique cantonale de prévention des dépendances

Dans le cadre des bases légales et conventionnelles, notre canton s'est doté d'une politique cantonale de prévention des dépendances ciblant les cinq domaines d'intervention prioritaires que sont le tabac, l'alcool, le cannabis, le jeu de hasard et d'argent et le jeu virtuel. Ce choix reste pertinent aujourd'hui compte tenu du rôle de ces facteurs de risques dans l'apparition et le développement des maladies non transmissibles, le nombre de personnes touchées, l'ampleur des conséquences sociales et sanitaires, ainsi que les priorités en matière de protection de la jeunesse.

Les objectifs retenus pour chacun des domaines d'interventions prioritaires sont :

– *Pour le tabagisme :*

- diminuer ou retarder l'initiation au tabagisme des enfants et des jeunes;
- protéger la population, dans son ensemble, de l'exposition passive à la fumée de tabac;
- promouvoir le sevrage tabagique d'un grand nombre de fumeurs, notamment dans des groupes spécifiques²¹.

– *Pour les problèmes liés à l'alcool :*

- retarder l'âge de la première consommation d'alcool;
- diminuer la consommation d'alcool et ses conséquences en situations inappropriées;
- diminuer la consommation abusive en milieu festif;
- promouvoir le dépistage précoce et le soutien aux démarches thérapeutiques et de réinsertion²².

– *Pour la prévention de l'usage du cannabis :*

- protéger les mineurs;
- mobiliser les adultes référents;
- détecter les consommations à risque et intervenir de manière précoce²³.

– *Pour les jeux de hasard et d'argent et les jeux vidéo :*

- détecter suffisamment tôt les pratiques problématiques de jeu, afin de permettre une orientation et intervention précoces;
- éviter ou diminuer les pratiques de jeux d'argent par des enfants ou des jeunes;
- promouvoir et soutenir la diminution ou l'arrêt du jeu d'un maximum de joueurs excessifs²⁴.

²¹ Direction générale de la santé (2007). Cadre de référence genevois pour la prévention des problèmes liés au tabac, Genève.

²² Direction générale de la santé (2007), Cadre de référence genevois pour la prévention des problèmes liés à l'alcool, Genève.

²³ Loi 11014.

²⁴ Loi 11014.

Ces domaines prioritaires et objectifs ont été pris en compte au moment de déterminer les prestations et objectifs du contrat de prestations 2017-2020 établis avec la faîtière Carrefour addictionS.

4. Le contrat de prestations avec la faîtière Carrefour addictionS

4.1 Bilan du premier contrat de prestations avec Carrefour addictionS (2013-2016)

La faîtière Carrefour addictionS a été créée en 2012 en réponse à la demande du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de réunir toutes les prestations de prévention des dépendances sous la responsabilité d'une seule entité. Le but était de rationaliser les moyens à disposition et d'améliorer la cohérence des actions de prévention financées par le canton. Depuis 2013, l'Etat finance donc la faîtière qui comprend trois associations qui étaient déjà actives depuis plusieurs années dans la prévention de dépendances : l'APRET (CIPRET), la FEGPA et RNVP²⁵, en échange d'attentes contractuelles explicites en termes de gestion financière et d'objectifs à atteindre.

L'effort de rationalisation s'est traduit par une économie de 5% par rapport à la somme des aides octroyées séparément lors de la précédente période contractuelle (- 102 210 F sur la subvention octroyée en 2013 par rapport à 2012). Cet effort était justifié par la création d'un back-office commun qui comprend la masse salariale du personnel administratif, les locaux, les fournitures de bureau et équipement, l'informatique, la fiduciaire, la révision et les autres frais généraux.

Le regroupement a eu des effets positifs sur le plan logistique (par ex. locaux, processus RH, back office commun) et sur le plan financier (par ex. comptabilité consolidée). Par contre, le processus de regroupement des trois associations a été particulièrement chronophage, notamment du fait de résistances inévitables et de différences de cultures institutionnelles. Beaucoup de temps et d'argent a été investi par les trois associations pour s'organiser en faîtière. Plusieurs objectifs du contrat de prestations n'ont pas pu être réalisés comme prévu et ont été reportés en 2017.

Afin d'orienter correctement les futures actions de prévention des dépendances, dont une partie est mise en œuvre par Carrefour addictionS, le DEAS a mandaté des évaluations de sa politique de prévention du tabagisme et de sa politique de prévention « alcool », à la lumière des stratégies nationales

²⁵ Association pour la PREvention du Tabagisme (Centre d'Information et de PREvention du Tabagisme), Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme, Rien Ne Va Plus.

et cantonales et de l'évolution des besoins de la population connus grâce à des données récentes. Les évaluations ont permis d'identifier ce qui est déjà développé de manière adéquate et suffisante, ce qui doit être modifié, et certaines lacunes à combler. Elles confirment qu'une approche prenant en compte les besoins spécifiques de publics cibles et les contextes est garante d'une meilleure efficacité. La manière d'aborder ces publics, que ce soit au niveau des contenus ou à celui des moyens, est essentielle. Les évaluations préconisent de solliciter les acteurs dont l'expertise est établie et de les faire travailler de manière coordonnée et complémentaire.

Les évaluations externes, l'évaluation prévue selon la LIAF et le suivi formel du contrat de prestations ont mis en évidence l'utilité et la pertinence de plusieurs mesures développées sous la responsabilité de Carrefour addictionS. C'est notamment le cas des prestations d'information à la population, particulièrement utilisées par les professionnels en contact avec elle. L'expertise de la FEGPA en ce qui concerne les interventions visant à prévenir et réduire les risques de consommation inappropriée d'alcool et de cannabis chez les jeunes est largement reconnue dans le réseau. Dans la prévention du tabagisme, le CIPRET peut mettre en avant ses compétences en tabacologie pour les actions de sensibilisation et de formation des professionnels potentiellement en contact avec des fumeurs et pour le développement de mesures d'aide au sevrage. En matière de prévention du jeu excessif (JHA), RNVP est connu pour son service d'accueil et d'écoute aux joueurs ou à leurs proches, ainsi que pour ses actions auprès des opérateurs de jeu. Dans le jeu virtuel excessif, les interventions de RNVP permettent aux parents et adultes référents de mieux identifier un comportement réellement problématique dans un contexte où les écrans sont omniprésents.

En revanche, les évaluations externes de la politique de prévention du tabagisme et de la politique de prévention « alcool », ainsi que le suivi du contrat de prestations, révèlent que certaines activités prévues au tableau de bord 2013-2016 n'ont pas pu être déployées de manière satisfaisante :

- soit parce qu'elles requièrent une expertise professionnelle hors du champ « direct » des addictions, notamment dans les évaluations externes des prestations en lien avec la politique du DEAS, les études de besoins et les campagnes de communication sur les addictions et sur la prévention du tabagisme;
- soit parce qu'elles n'ont pas convaincu quant à leur réalisation et à leurs résultats, comme le sponsoring social (soutiens financiers accordés à des associations, clubs, sportif-ve-s ou autres institutions). La suppression du sponsoring social correspond par ailleurs à une demande des députés.

Les conclusions des évaluations externes montrent aussi que la FEGPA et le CIPRET ne sont pas toujours les mieux placés pour répondre à tous les besoins identifiés, car :

- ils n'ont pas toujours une expertise et un ancrage suffisants contrairement à d'autres acteurs déjà présents à Genève (par ex. Ligue pulmonaire genevoise dans la prévention du tabagisme auprès des apprentis);
- les réponses à mettre en place vont mobiliser d'autres acteurs déjà présents auprès des groupes cibles (par ex. médecins de premier recours, professionnels des soins).
- il existe déjà des projets développés ailleurs en Suisse qui pourraient être implantés avec plus d'efficacité à Genève par d'autres acteurs (par ex. Addiction Suisse pour les mesures de prévention de l'alcool en entreprise);
- la manière d'utiliser les outils de communication ou le développement d'outils adaptés à des publics ciblés (par ex. personnes migrantes, jeunes via les réseaux sociaux) supposent des compétences que la faitière et ses membres n'ont pas encore réussi à développer de manière suffisante ou pertinente.

Dans le but de définir une véritable stratégie de prévention des addictions qui, d'une part, s'inscrit dans les stratégies nationales et le concept cantonal PSP 2030 et, d'autre part, répond au mieux aux priorités définies dans les évaluations externes, le DEAS a choisi de :

- redimensionner le contrat de prestations 2017-2020 avec Carrefour addictionS, de même que les budgets correspondants, en consolidant ce qui fonctionne bien et en retirant ce qui nécessite une expertise que Carrefour addictionS n'a pas;
- tenir compte des modifications introduites par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) (concept de prévention et de réduction des risques de consommation dans les manifestations festives, organisation d'achats-tests d'alcool du ressort du département de la sécurité et de l'économie);
- confier la réalisation des autres priorités cantonales à des spécialistes mieux placés et au bénéfice des compétences spécifiques nécessaires.

4.2 Le contrat de prestations 2017-2020

4.2.1 Les particularités du nouveau contrat de prestations

Pour ce nouveau contrat de prestations 2017-2020, le Conseil d'Etat entend poursuivre le rapprochement stratégique des approches de prévention des

addictions encore trop souvent traitées de manière séparée. Si, dans certains cas, des mesures spécifiques peuvent se justifier, la Stratégie nationale MNT, la Stratégie nationale Addictions et le concept cantonal PSP 2030 prônent une approche convergente et coordonnée, orientée selon des axes thématiques communs et par groupes cibles. Les prestations demandées par le DEAS à Carrefour addictionS se déclinent donc principalement en objectifs communs et intègrent les pistes d'amélioration suggérées dans les évaluations. Elles continuent de mettre l'accent sur les mineurs et les jeunes adultes, de façon complémentaire aux actions ou programmes se développant par ailleurs au niveau cantonal, régional ou national (par ex. Programme d'étude romand, Programme de prévention du tabagisme auprès des enfants et des jeunes). Elles vont aussi s'adresser aux adultes qui ont des consommations ou des comportements susceptibles de générer des impacts néfastes et coûteux pour eux comme pour la collectivité.

Les projets déployés tiendront compte du fait que la prévalence des consommations ou des comportements à risque est généralement plus élevée chez des personnes cumulant certains facteurs de risques. Les personnes concernées sont plus souvent socialement et économiquement défavorisées. Elles ont plus fréquemment un faible niveau de formation, de faibles compétences en littératie²⁶ ou en matière de santé, ou sont souvent allophones. Enfin, il s'agit aussi d'atteindre des personnes plus vulnérables en raison de leur état de santé (par ex. troubles psychiques) ou d'une phase de leur vie (par ex. grossesse, chômage, retraite) ou du fait de leur parcours (par ex. migrants). Pour chaque public, les projets développés seront donc adaptés aux besoins spécifiques.

4.2.2 Information et sensibilisation de la population ainsi que des professionnels

Carrefour addictionS continuera à informer et à sensibiliser tant la population que les professionnels en contact avec certains groupes prioritaires, sur les comportements et consommations problématiques et/ou addictifs : alcool, tabac, cannabis, jeux de hasard et d'argent et jeu virtuel. Vu l'état des connaissances réelles de la population sur la dangerosité des substances psychoactives et la banalisation des consommations, cette prestation se justifie pleinement. Les projets tiendront notamment compte de la persistance d'une

²⁶ Aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. Il s'agit de pouvoir communiquer à l'écrit autant qu'à l'oral, au quotidien, pour interagir autant dans la sphère personnelle, familiale, socioculturelle que professionnelle (OCDE 2000).

exposition encore élevée à la fumée passive et du besoin d'information sur la cigarette électronique.

Un travail de fond doit donc se poursuivre en utilisant les canaux de communication et des supports adaptés aux habitudes des groupes cibles. En particulier, les sites Internet doivent être étoffés, fournir des contenus attrayants et être facilement compréhensibles. Ils seront adaptés pour une consultation via des tablettes ou des smartphones. Carrefour addictionS et ses membres seront plus présents sur les réseaux sociaux. La faïtière va aussi réfléchir sur la façon de dynamiser sa présence lors de rassemblements (manifestations, fêtes de quartier, etc.).

4.2.3 Prévention et réduction des risques chez les jeunes (< 25 ans)

En complément de ce qui est fait au niveau des écoles, Carrefour addictionS apporte une expertise et un soutien au travail de proximité dans les lieux où se retrouvent les jeunes (par ex. lieux de loisirs, espace public), afin notamment de favoriser la détection précoce des comportements et des usages problématiques. Les activités intègrent désormais le cannabis dans les approches de prévention « alcool », puisque ces deux substances sont fréquemment consommées dans les mêmes contextes, avec les mêmes groupes de pairs, et qu'il s'agit souvent de consommations mixtes.

Les activités concernent les jeunes mais aussi leurs parents et les adultes au contact avec eux. Carrefour addictionS va notamment poursuivre ses interventions de formation auprès des professionnels de terrain (par ex. travailleurs sociaux hors murs) et d'accompagnement des collectivités (par ex. communes) dans la construction de plans de mesures de prévention, de repérage, d'intervention précoce et de réduction des risques.

Carrefour addictionS va continuer à assurer une présence en milieu festif, en coordination avec d'autres partenaires, en vue de prévenir et de réduire les risques et conséquences de consommations excessives de substances psychoactives. Dans le cadre du dispositif « concept de prévention et de réduction des risques » dans les manifestations, découlant de l'entrée en vigueur de la LRDBHD le 1^{er} janvier 2016, le DEAS a demandé à Carrefour addictionS de renforcer ses actions auprès des organisateurs pour l'adoption de bonnes pratiques et la mise en place d'actions de qualité dans un but de protection de la jeunesse.

En ce qui concerne plus particulièrement la prévention de l'usage du cannabis, Carrefour addictionS va intensifier la diffusion d'un nouvel outil destiné à amener les jeunes à s'interroger sur leurs représentations : la plateforme série interactive 4:20.

Concernant le jeu virtuel, Carrefour addictionS continuera ses actions destinées aux jeunes, à leurs parents et aux adultes encadrants sous formes d'interventions de prévention et d'information. Une offre d'entretiens de conseil spécialisé et d'orientation sera également proposée aux jeunes avec un usage problématique du jeu virtuel, ou à leurs parents.

4.2.4 Prévention et réduction des risques chez les adultes

Les activités s'adressent aux adultes qui ont des comportements et des consommations inappropriés principalement dans les domaines alcool, tabac, cannabis, jeux de hasard et d'argent. Elles touchent également des professionnels ou des structures en contact avec eux. Une grande partie des mesures concernent le tabagisme, car, pour avoir un impact sur la mortalité et la morbidité dans les trente prochaines années, l'enjeu prioritaire est d'inciter les fumeurs actuels à arrêter ou à se tourner vers un produit réduisant les risques, comme la cigarette électronique.

Des groupes cibles particuliers ont été identifiés par les évaluations externes pour le tabagisme et la consommation d'alcool, comme certaines communautés de migrants, des publics défavorisés, des personnes avec troubles psychiques, ou les femmes enceintes via les professionnels de la périnatalité. Des actions de proximité seront privilégiées.

Carrefour addictionS va offrir des outils supplémentaires aux personnes subissant la fumée passive afin de leur permettre d'agir auprès des organismes compétents. De manière générale, la cigarette électronique sera promue au titre de moyen de réduire les risques pour la santé. L'action Nez Rouge continuera à être soutenue pour pouvoir déployer ses activités pendant les fêtes de fin d'année.

Dans le domaine du jeu excessif de hasard et d'argent, l'offre d'accueil et d'écoute continuera d'être proposée aux personnes en vue d'un conseil et d'une éventuelle orientation vers des structures d'aide et de soins. Des séances de groupes d'échanges entre joueurs seront proposées. Le travail avec les opérateurs de jeu (casinos, dépositaires de la Loterie romande) se poursuivra afin de réduire les risques sur les lieux de jeu et de permettre un repérage précoce des joueurs problématiques.

4.2.5 Contribution au développement d'une politique de prévention des addictions efficace

La faîtière devra faire évoluer le réseau genevois des addictions (REGAD)²⁷ d'un lieu d'échange d'informations vers une plateforme de mise en évidence des problématiques émergentes ou mal couvertes par les activités du réseau, ainsi que de force de proposition d'actions concrètes à l'intention du DEAS. Des actions pourront soit être développées grâce à des sources de financement centralisées au DEAS pour la prévention des dépendances (par ex. communication, projets pilotes), soit prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du concept cantonal PSP 2030 (par ex. consommation chronique d'alcool, consommation d'alcool chez les personnes âgées, prévention dans les milieux de soins).

Par ailleurs, Carrefour addictionS continuera d'organiser des Forums addictions sur des thèmes en relation avec l'actualité et à participer aux instances cantonales, régionales et nationales travaillant dans les domaines couverts par la faîtière.

5. Aide financière

Les prestations demandées à Carrefour addictionS pour la période 2017-2020 et les montants correspondants ont été revus à la baisse, puisque la faîtière va désormais se concentrer sur une partie seulement des objectifs prioritaires de la politique de prévention des dépendances du DEAS pour laquelle elle a démontré son expertise. L'aide financière annuelle allouée pour les prestations confiées s'élève à 1 602 366 F, soit 339 624 F de moins par an que le contrat précédent. Ce montant tient compte de la décision du Conseil d'Etat de réduire l'aide financière de 1% avec effet dès 2016. Les objectifs avec leurs indicateurs et valeurs cibles ont été précisés dans le tableau de bord qui accompagne le contrat de prestations.

²⁷ Carrefour addictions et ses trois associations membres, service de santé de l'enfance et de la jeunesse, Section genevoise de la Croix-Bleue romande, Unité dépendances (département de médecine de premier recours – HUG), service d'addictologie psychiatrique (HUG), APTA (Association de psychothérapeutes pour le traitement des addictions), Fondation Phénix (Envol), MD Consultation, Maison de l'Ancre (EPI), Clinique Belmont, Unité santé jeunes (HUG), 5 médecins indépendants.

6. Conclusion

Dans un contexte d'augmentation des coûts de la santé, la lutte contre le tabagisme et la consommation d'alcool en tant que facteurs de risques déterminants des maladies non transmissibles est un enjeu majeur. La prévalence du tabagisme et des consommations d'alcool à risque, la banalisation de la consommation de cannabis et la situation en matière de pratiques de jeu excessif (jeux de hasard et d'argent, jeux virtuels) plaident en faveur du maintien d'un éventail de mesures complémentaires pour lutter contre les conséquences néfastes qui en découlent. L'Etat entend renforcer sa politique de prévention des dépendances par une approche cohérente qui dépasse les approches sectorielles et qui s'inscrit dans les stratégies fédérale et cantonale. En misant sur les compétences et expertises en place et en mettant l'accent sur des mesures adaptées aux spécificités des groupes de population concernés, cette politique gagnera en efficacité.

Au bénéfice de ces constats, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Députés, d'approuver ce projet de loi qui donne à la faîtière Carrefour addictionS, responsable d'une large partie de la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de prévention des dépendances, les moyens de réaliser les missions qui lui ont été confiées par les autorités.

Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Contrat de prestations*
- 4) *Rapport d'évaluation*
- 5) *Comptes audités 2015*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1'602'366 F à l'association Carrefour addictionS pour les années 2017 à 2020].
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) :
 - 07152111.363600 projet S180250000
 - 07152120.363600 projet S180450000
 - 07152130.363600 projet S180470000
 - 07152130.363600 projet S180460000
- ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés :
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :
 oui non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mio de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dès 2023
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	1.6	1.6	1.6	1.6	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	1.6	1.6	1.6	1.6	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-	-	-	-

♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non L'aide financière est inscrite au budget de fonctionnement dès 2017, conformément aux données du tableau financier.
- oui non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2017-2020.
- oui non L'indemnité [aide financière] prendra fin à l'échéance comptable 2020.
- oui non Autre(s) remarque(s) : La coupe de 1% décidée par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2017 est intégrée dans le montant de l'aide financière.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7 mars 2017 Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le : 7 mars 2017

Visa du département des finances :

Marc Gioria

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 3 mars 2017.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET

Projet de loi accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1'602'366 F à l'association Carrefour addictionS pour les années 2017 à 2020

Projet présenté par le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

(montants annuels, en mios de F)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	dès 2024
TOTAL charges de fonctionnement	1.60	1.60	1.60	1.60	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	1.60	1.60	1.60	1.60	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT	-1.60	-1.60	-1.60	-1.60	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature du responsable financier :

7.3.2017





Carrefour
addictionS

Contrat de prestations 2017-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par
Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département
de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (le département),
d'une part

et

- **L'association Faïtière Carrefour addictionS**
ci-après désignée **Carrefour addictionS**
représentée par
Monsieur Olivier Righetti, président
et
Madame Claudia Carnino, membre du comité
d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par Carrefour addictionS ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de Carrefour addictionS;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -**Dispositions générales****Article 1***Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application du 20 juin 2012;
- la loi sur la surveillance de l'Etat du 13 mars 2014 (LSurv) D 1 09;
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat du 4 octobre 2013 (LGAF) D1 05 et ses règlements d'application;
- l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 1er janvier 2008 (L6 05);
- le règlement sur la passation des marchés publics du 1er janvier 2008 (L6 05.01);
- le Concept cantonal promotion de la santé et prévention 2030;
- la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024;
- la Stratégie nationale Addictions 2017-2024;
- la loi sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03) ;
- la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeu du 12 mars 2004 (LaLJH - I 3 12), et notamment son article 2, alinéa 4;
- la convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse du 7 janvier 2005 (CILP - I 3 14), et notamment son article 18.
- la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD) I 2 22 et son règlement d'exécution du 28 octobre 2015 (RRDBHD) I 2 22.01;
- les statuts du 1^{er} mars 2012 de Carrefour addictionS;

Article 2*Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme K03 sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention.

Article 3*Bénéficiaire*

Carrefour addictionS est une association sans but lucratif, constituée conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil.

Buts statutaires :

Carrefour addictionS a pour buts de :

- représenter ses membres tels que définis à l'article 4 de ses statuts, auprès du Département en charge de la santé.
- recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels que définis à l'article 3 de ses statuts, ainsi que d'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler. La subvention reçue par l'Etat doit être gérée dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le département en charge de la santé. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources.
- attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité.
- coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions.
- proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.

Titre III - Engagement des parties**Article 4***Prestations attendues
du bénéficiaire*

1. Carrefour addictionS s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Information et sensibilisation de la population, ainsi que des professionnels, sur les comportements et consommations problématiques et/ou addictifs dans les domaines "alcool, tabac, cannabis, jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeu virtuel";
- Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les jeunes (< 25 ans) (alcool, tabac, cannabis, JHA et jeu virtuel);
- Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les adultes (alcool, tabac, cannabis, JHA, jeu virtuel) pour diminuer les conséquences sur leur santé et celles des autres;

- 5 -

- Contribution au développement d'une politique de prévention des addictions efficace, en phase avec les besoins dans les cinq domaines concernés.

Article 5

Engagements financiers de l'Etat

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, s'engage à verser à Carrefour addictionS une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur quatre ans sont les suivants :
Année 2017 : 1'602'366 F
Année 2018 : 1'602'366 F
Année 2019 : 1'602'366 F
Année 2020 : 1'602'366 F
4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des activités/prestations consolidées de Carrefour addictionS figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, Carrefour addictionS remettra au département une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir. Elle remettra également une actualisation des budgets de ses membres pour l'année en cours ainsi que ceux de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année mensuellement.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des

- 6 -

douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. Carrefour addictionS et chacune des associations membres sont tenues d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. Carrefour addictionS et chacune des associations membres tiennent à disposition du département leur organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de leurs conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Dispositions relatives aux marchés publics

Carrefour addictionS et chacune des associations membres vérifient les critères qui déterminent l'assujettissement à la législation sur les marchés publics et respectent les dispositions y relatives. Elles se conforment notamment à l'article 7 alinéa 1 lettre c) du règlement sur la passation des marchés publics (RMP) dès lors qu'elles reçoivent des fonds publics représentant plus de 50% de leurs ressources.

Article 10

Développement durable

Carrefour addictionS et chacune des associations membres s'engagent à ce que les objectifs qu'elles poursuivent et les actions qu'elles entreprennent s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, du 23 mars 2001 (Agenda 21).

Article 11

Système de contrôle interne

Carrefour addictionS et chacune de ses associations s'engagent à développer et à maintenir un système de contrôle interne adapté à leurs missions et à leurs structures dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 12

*Suivi des
recommandations du
service d'audit interne*

Carrefour addictionS et chacune des associations membres s'engagent à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 13

*Reddition des comptes
et rapports*

Carrefour addictionS, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé :

- ses états financiers consolidés établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative;
- les annexes explicatives devront comporter le même niveau de détail que celui prévu à l'annexe 3 du contrat de prestations, qu'il s'agisse d'activités de back office, d'activités communes ou analogues, et d'activités spécifiques;
- les annexes comprennent également les clés de répartition des charges et toute autre information utile à la présentation des comptes;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs, les mesures et les indicateurs de performance figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité ainsi que ceux des membres;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), du 6 novembre 2013;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers;
- directives du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement du résultat;
- les directives du département.

Article 14*Traitement des
bénéfices et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 13 est réparti entre l'Etat de Genève et Carrefour additionS selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de Carrefour additionS. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par Carrefour additionS est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. Carrefour additionS conserve 25 % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat.
5. A l'échéance du contrat, Carrefour additionS conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, Carrefour additionS assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 15*Bénéficiaire direct*

1. Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, Carrefour additionS s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Toutefois, comme il est explicitement prévu à l'article 4 du présent contrat, Carrefour additionS procédera à une redistribution sous forme de sous-subvention à ses membres conformément à l'article 2 de ses statuts.
2. Le montant du sous subventionnement accordé à chaque membre de Carrefour additionS est réalisé de sorte à couvrir au maximum les charges des associations membres pour leurs prestations subventionnées, à concurrence du montant total de la subvention accordée à Carrefour additionS. Les excédents éventuels de subvention seront conservés dans les comptes de Carrefour additionS et feront l'objet d'une répartition conforme à l'article 14 du présent contrat.
3. Les sous-subventions sont versées mensuellement par Carrefour additionS aux associations membres de la faitière sur la base de leurs budgets prévisionnels. Une

- 9 -

régularisation est effectuée en fin d'année pour tenir compte du total des charges de chaque association membre relatives aux prestations subventionnées étant entendu que les associations membres ne sont pas autorisées à thésauriser les montants de sous subvention reçus.

4. Carrefour addictionS ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers qui ne soit pas conforme aux conditions prévues à l'alinéa 5 suivant.
5. Le partenariat ponctuel avec soutien financier dans le cadre de manifestations festives, sportives ou culturelles est autorisé. On entend par partenariat ponctuel une action de prévention impliquant la présence physique de représentants de Carrefour addictionS et / ou des associations membres lors des dites manifestations.

Article 16

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par Carrefour addictionS auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur, selon les directives en vigueur.
2. Le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 17

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs, de mesures et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs, mesures et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 18*Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de Carrefour addictionS ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 19*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place une commission de suivi du contrat (annexes 5 et 6) chargée de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par Carrefour addictionS;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Les noms des membres de la commission de suivi figurent à l'annexe 6 du présent contrat.
3. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 20***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 21*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) Carrefour addictionS n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Si la situation l'exige, le Conseil d'Etat peut renoncer à résilier le contrat et exiger la seule restitution de tout ou partie de l'aide financière dévolue à des objectifs ou mesures qui ne sont pas réalisés par Carrefour addictionS conformément à ce qui a été convenu.

Si le contrat est arrivé à échéance et que Carrefour addictionS n'a pas réalisé certains des objectifs ou mesures convenus, le Conseil d'Etat est également fondé à exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière dévolue aux tâches non effectuées. Quel qu'en soit le motif, la restitution est grevée d'un intérêt annuel de 5% à compter de la naissance du droit à la restitution.

3. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
4. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 22*Condition suspensive, durée et renouvellement du contrat*

1. Le présent contrat est conclu sous la condition suspensive de l'entre en vigueur de sa loi d'approbation. Il déploie ses effets du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 12 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Monsieur Mauro Poggia

conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Date :

5.4.17

Signature



Pour l'association Carrefour addictionS

représentée par

Monsieur Olivier Righetti
président

Date :

19.04.2017

Signature

**Madame Claudia Carnino**
membre du comité

Date :

19.04.2017

Signature



Annexes au présent contrat :

1. Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
2. Statuts de Carrefour addictionS, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)
3. Plan financier quadriennal
4. Liste d'adresses des personnes de contact
5. Règlement de la commission de suivi
6. Liste des membres de la commission de suivi

Les directives du Conseil d'Etat sont disponibles à l'adresse :

<http://www.ge.ch/subventions/bases-legales.asp>

Annexe 1**Carrefour addictions****Tableaux de bord des objectifs et indicateurs
pour le suivi des prestations 2017-2020**

Prestation générale: K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies

(Prévention des dépendances et mesures de réduction des risques dans ce domaine, en particulier auprès des mineurs)

Prestations spécifiques :

1. Information et sensibilisation de la population, ainsi que des professionnels, sur les comportements et consommations problématiques et/ou addictifs dans les domaines "alcool, tabac, cannabis, jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeu virtuel"
2. Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les jeunes (< 25 ans) (alcool, tabac, cannabis, JHA et jeu virtuel)
3. Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les adultes (alcool, tabac, cannabis, JHA, jeu virtuel) pour diminuer les conséquences sur leur santé et celles des autres
4. Contribution au développement d'une politique de prévention des addictions efficace, en phase avec les besoins dans les cinq domaines concernés

Contribution à la mise en œuvre des axes stratégiques du Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030 :

- Axe 3 : Une population informée et capable d'agir en faveur de sa santé
- Axe 4 : Des enfants qui naissent, se développent et atteignent l'âge adulte dans des conditions favorables à la santé
- Axe 7 : Un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention
- Axe 8 : Des bases légales et des conditions cadres favorables à la santé

NB : Ce tableau de bord décrit les prestations financées par la subvention du DEAS. Il n'inclut pas les autres prestations mises en œuvre par l'association Carrefour addictions ou ses membres (FEGPA, CIPRET, RINVP) grâce à d'autres sources de financement.

Prestation 1 : Information et sensibilisation de la population, ainsi que des professionnels, sur les comportements et consommations problématiques et/ou addictifs dans les domaines "alcool, tabac, cannabis, jeux de hasard et d'argent (JHA) et jeu virtuel"			
Objectif 1.1 : Informer et sensibiliser la population pour améliorer ses connaissances dans ces domaines et sur les enjeux de santé publique			
Objectif 1.2 : Informer et sensibiliser les parents sur leur rôle en matière de prévention vis-à-vis de leurs enfants			
Objectif 1.3 : Informer et sensibiliser les professionnels de la santé, du social, de l'éducation ou des collectivités publiques / privées en vue de les aider à identifier des situations problématiques et de les orienter dans le réseau			
Objectif 1.4 : Mettre à disposition du public des informations sur les facteurs de protection et les pratiques moins risquées pour sa propre santé et celle des autres			
Mesures communes ou analogues ¹	Indicateurs	Valeurs cibles	
1.1 Élaboration d'un concept global de communication pour la frièrerie et ses membres	<ul style="list-style-type: none"> Un concept de communication existe 	1 concept à fin 2017	
1.2 Mise à disposition d'informations sur les cinq thématiques (y compris l'e-cigarette et la fumée passive) et les ressources disponibles : <ul style="list-style-type: none"> accueil physique et téléphonique (par la réception de Carrefour addictions et les professionnels des associations), documentation, site internet, réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Un rapport comprenant le bilan d'activité du site internet² de Carrefour addictions et des pages Facebook par domaine, ainsi que la progression dans la mise en œuvre des recommandations des évaluations Nombre de contacts directs ou par l'accueil en réponse à des demandes d'information (téléphones, mails, visites) par domaine Une statistique descriptive des personnes s'adressant à Carrefour addictions pour obtenir de l'information Mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction en ligne par les utilisateurs 	1 / an 5000 / an 1/ an 1 bilan en 2018, 1 bilan en 2020	

¹ Voir glossaire.

² Par ex. statistique détaillée des utilisateurs avec la provenance, les domaines d'intérêts, le taux de rebond, la durée moyenne de visite, le taux ou le nombre d'utilisation des possibilités d'interaction.

<p>1.3 Développement, animation et promotion du site internet www.monado.ch</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan d'activité du site internet monado.ch³ précisant la progression dans la mise en œuvre des recommandations des évaluations via les développements réalisés par Carrefour addictions⁴ • Les principales informations existent en anglais, portugais espagnol, italien et albanais • Des pages sur les autres drogues illicites existent (collaboration avec Nuit Blanche) • Campagnes de promotion du site par divers supports • Une page spécifique sur des outils d'information destinés aux associations et structures avec des professionnels encadrant et accompagnant les parents existe • Une liste des contacts développés pour faire connaître la page spécifique aux associations et structures avec des professionnels encadrant et accompagnant les parents • Le site est compatible avec des tablettes et téléphones portables • Bilan des résultats du questionnaire de satisfaction en ligne rempli par les utilisateurs 	<p>1 bilan / an</p> <p>Mars 2018</p> <p>Mars 2018</p> <p>1 en 2018 et 1 en 2020</p> <p>1 en 2019</p> <p>1 / an dès 2019</p> <p>2017</p> <p>1 en 2018, 1 en 2020</p>
<p>Animation d'une page Facebook pour les parents liée au site www.mon-ado.ch</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'activité de la page • Nombre de post insérés • Nombre de suiveurs • Nombre de questions et de commentaires du public laissés sur la page 	<p>1 bilan / an</p> <p>50 / an</p> <p>100/an</p> <p>30/an</p>

³ Voir note de bas de page supra.

⁴ Ceci exclut les mises à jour effectuées par des tiers (ex. FVA).

<p>1.4 Organisation⁵ de stands dans des manifestations culturelles, sportives, sociales et festives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de manifestations • Nombre de stands dans les manifestations (jours de présence) • Nombre de contacts aux stands⁶ • Nombre de contacts par les équipes mobiles • Un concept existe 	<p>50 /an 80 / an 2000 /an 500 / an</p> <p>Début 2018</p>
<p>Élaboration d'un concept pour développer les messages, animations et outils de prévention dans les stands</p> <p>1.5 Relais, coordination et animation de campagnes thématiques internationales, nationales, cantonales et/ou romandes en collaboration avec les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes • Nombre d'actions de communication et d'interventions locales • Liste de partenaires mobilisés, d'action de communication et d'interventions locales par campagne 	<p>3 /an 10 / an 1 /campagne</p>
<p>1.6 Mise à disposition et promotion du matériel développé par des organismes spécialisés et des liens pertinents pour les populations allophones et les professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des documents et liens traduits avec des informations adaptées au canton de Genève proposés sur le site internet • Action de promotion auprès des professionnels et structures en contact avec des populations allophones (ex. mailing) • Nombre de visites de la page internet 	<p>1 à fin 2019 1 en 2020 300 / an</p>
<p>1.7 Adaptation des supports de communication pour des publics ayant de faibles compétences en littératie⁷</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les contenus des supports de communication produits par Carrefour addictions ont été relus par des spécialistes et ont été adaptés si besoin 	<p>Effectif en 2020</p>

⁵ Y.c. entretien du matériel, coordination et animation.

⁶ Voir glossaire.

⁷ Voir glossaire.

<p>1.8 Information et sensibilisation de professionnels notamment de la santé, du social, de l'éducation sur les cinq domaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> - interventions dans les formations de base et continues - actions auprès de professionnels potentiellement en contact avec des personnes ayant des pratiques de JHA problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des interventions incluant les filières, le profil et le nombre de participants (alcool, tabac, cannabis, JHA, jeu virtuel) • Nombre de « journées » ouvertes aux professionnels potentiellement confrontés à des personnes avec des pratiques de JHA problématiques et nombre de participants. • Nombre d'interventions de sensibilisation auprès de services ou d'institutions potentiellement en contact avec des personnes ayant des pratiques de JHA problématiques (services sociaux de communes, CAS de l'Hospice général, maisons de quartier, etc.) • Nombre de professionnels touchés • Bilan de la satisfaction des participants par domaine • Nombre d'actions de sensibilisation sur les pratiques de JHA problématiques auprès des médecins ou via des publications locales destinées aux médecins 	<p>1 liste / an</p> <p>4/an</p> <p>8/an</p> <p>50/an 1 en 2019 1/an</p>
<p>1.9 Interventions dans les médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des interventions par domaine et sujet 	<p>1/an</p>
<p>1.10 Conception et mise en œuvre d'une action d'information concernant des consommations multiples</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une action est mise en œuvre 	<p>1 sur 4 ans</p>
<p>Mesures spécifiques : Jeu</p>		
<p>1.11 Elaboration d'un événement de sensibilisation sur les JHA (ex. conférence, exposition)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un événement est organisé 	<p>Valeurs cibles</p> <p>1 par an</p>

Mesures spécifiques : Tabac	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>1.12 Promotion d'un domicile sans fumée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un document d'information auprès des services et associations s'occupant des familles - Formation des multiplicateurs⁸ "diffuseurs d'information" parmi les services et associations s'occupant des familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de services et associations ayant reçu le document • Liste descriptive des multiplicateurs formés 	<p>1/an</p> <p>1 en 2018 et une en 2020</p>

⁸ Voir glossaire.

<p>Prestation 2 : Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les jeunes (< 25 ans) (alcool, cannabis, tabac, JHA et jeu virtuel)</p>		
<p>Objectif 2.1 : Augmenter la prise de conscience en intervenant directement auprès de différents publics jeunes</p>		
<p>Objectif 2.2 : Renforcer les compétences des parents, afin qu'ils développent des comportements et attitudes de prévention face aux consommations et comportements problématiques de leurs enfants</p>		
<p>Objectif 2.3 : Renforcer les compétences des adultes de référence dans les collectivités en lien avec les jeunes, afin qu'ils développent des postures et des comportements adéquats face aux consommations problématiques</p>		
<p>Objectif 2.4 : Favoriser et soutenir le développement de bonnes pratiques de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool, de cannabis et tabac en milieu festif et/ou sur l'espace public (organisateur d'événements, animateurs socio-culturels)</p>		
Mesures communes ou analogues	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>2.1 Actions auprès des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention en réponse aux demandes des structures et collectivités - Entretiens avec des jeunes qui ont une consommation ou un comportement problématique (conseil spécialisé et orientation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste descriptive des interventions (domaine, nature des interventions, filières ou contextes, nombre de jeunes touchés) • Nombre d'interventions • Un bilan de la satisfaction des participants, par domaine • Nombre d'entretiens face à face par domaine • Nombre de bénéficiaires par domaine 	<p>1 / an</p> <p>50/ an 1 en 2019</p> <p>Jeu : 10 / an, Alcool - cannabis: 10/an Jeu : 10 / an, Alcool - cannabis: 10/an</p>
<p>2.2 Actions auprès des parents:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention sur les jeux virtuels, leurs pratiques et leurs risques - Entretiens relatifs à une consommation ou un comportement problématique de leur jeune (conseil spécialisé et orientation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions auprès des parents • Une liste descriptive (contexte des interventions, nombre de parents touchés, ...) • Un bilan de satisfaction des participants suite à une intervention • Nombre d'entretiens face à face par domaine 	<p>30 / an</p> <p>1 liste / an</p> <p>1 / intervention</p> <p>Jeu : 10/ an, Alcool-cannabis 10/an</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires par domaine 	Jeu 10 / an, Alcool-cannabis 10 / an
Mesures spécifiques : Alcool et cannabis	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>2.3 Plateforme série 4 : 20 (cannabis) destinée aux jeunes et adultes encadrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de la plateforme, selon les feedbacks reçus⁹ - Activités de promotion auprès des jeunes - Activités de promotion de son utilisation auprès des adultes encadrants¹⁰ - Soutien méthodologique pour favoriser l'utilisation de 4 :20 par les professionnels - Interventions auprès des structures 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des modifications apportées à l'outil • Un bilan des résultats du questionnaire de satisfaction en ligne • Nombre d'activités de communication auprès des jeunes • Statistiques du site : nombre de connexions, nombre d'utilisateurs par mois (nouveau visiteur, visiteur qui revient, taux de rebond,...) • Nombre d'activités de promotion auprès des professionnels/adultes encadrants • Répertoire d'activités proposées, pour utiliser l'outil avec fiches méthodologiques mis à disposition et actualisé • Nombre d'interventions ou formations auprès des structures, réseaux, professionnels ou adultes encadrant des jeunes • Nombre de participants • Un bilan à mi-parcours sur l'évolution de l'utilisation de la plateforme pour déterminer la suite du projet. • Nombre de formations dispensées 	<p>1 en 2017 1 /an</p> <p>>3 activités / an 100% d'augmentation sur 2 ans, (référence : 1^{er} sem. 2016)</p> <p>1 activité / an</p> <p>1 répertoire en 2017, 1 révision en 2018</p> <p>3 / an</p> <p>> 20 sur 2 ans</p> <p>1 rapport en 2018</p> <p>4 / an</p>
<p>⁹ Disparition du login, réduction du temps des épisodes, facilitation de la navigation dans la plateforme. Possibilité d'accès à la plateforme via une application, questionnaire de satisfaction.</p>		

consommation d'alcool et de cannabis pour améliorer leur intervention auprès des jeunes		
<p>2.5 Construction avec les collectivités d'une politique/d'un plan de mesures¹⁰ de prévention, de repérage, d'intervention précoce et de réduction des risques en lien avec l'alcool et/ou le cannabis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'offre selon les types de collectivités • Liste des plans de mesures en cours • Nombre de nouveaux plans • Rapport détaillant le niveau de développement / d'aboutissement selon les 6 étapes proposées par l'OFSP¹¹ 	<p>2 / an 1 liste / an</p> <p>Au moins 2 nouveaux plans entre 2017 et 2018, au moins 2 nouveaux plans entre 2019 et 2020</p> <p>1 rapport / 2 ans</p>
<p>2.6 En lien avec la LRBHD (article 56 RRDBHD)¹² :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'élaboration et suivi de conventions de prévention et de réduction des risques avec les organisateurs - Vérification / supervision de l'adéquation des formations des intervenants engagés par les organisateurs (alcool et cannabis, voire autres substances) et des outils diffusés. - Accompagnement méthodologique des organisateurs qui mettent sur pied des dispositifs d'intervention mobile de prévention et réduction des risques à leur initiative. - Participation à la cellule prévention et 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions/demandes selon RRDBHD • Nombre de conventions/demandes hors RRDBHD • Nombre de vérifications/supervisions effectuées • Liste des accompagnements effectués (y compris formation des intervenants) 	<p>20 10 < 10 / an</p> <p>1/an</p> <p>6 /an</p>

¹⁰ Soutien méthodologique, formation, coordination, aide à la formulation, à la rédaction et à l'auto-évaluation.

¹¹ Mise à l'agenda, construction du réseau, état des lieux, développement d'un plan de mesures, mise en œuvre des mesures, auto-évaluation.

¹² Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et les divertissements (RS/Ge 1.2.22) et son règlement d'application (RRDBHD).

réduction des risques (service du médecin cantonal) et à ses travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances 	
2.7 Contribution spécifique "alcool /cannabis" dans des projets d'interventions par les pairs initiés par des tiers	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des projets d'interventions 	4 / an
2.8 Formation de pairs/équipes mobiles (y.c. des stands Carrefour addictionS)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pairs formés 	> 40 / an
2.9 Mise à disposition d'outils et de matériel de réduction des risques ¹³	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des multiplicateurs relais utilisant notre matériel • Liste des actions proposant le matériel qui précise si la mise à disposition est gratuite ou payante • Disponibilité du matériel et des outils • Explication sur les besoins non couverts 	1 / an 1 / an >70% des besoins couverts 1 / an

¹³ Stand, espace repos, alcoborne, black box, etc.)

Prestation 3 : Prévention et réduction des risques de comportements et de consommations inappropriés chez les adultes (alcool, tabac, cannabis, JHA, jeu virtuel) pour diminuer les conséquences sur leur santé et celles des autres		
Objectif 3.1 : Inciter les populations à risque (parmi les femmes enceintes, les personnes avec troubles psychiques, les migrants, les personnes avec une faible littératie) à repérer et modifier les comportements et consommations problématiques chez eux ou chez leurs proches		
Objectif 3.2 : Prévenir et réduire les risques de comportements néfastes à la santé d'autrui (circulation routière, tabagisme passif)		
Objectif 3.3 : Motiver et aider les fumeurs adultes dans l'arrêt ou la réduction du tabagisme pour préserver ou améliorer leur état de santé		
Objectif 3.4 : Former des professionnels de santé pour qu'ils soient capables de motiver et d'aider les fumeurs adultes à arrêter ou réduire le tabac		
Objectif 3.5 : Accueillir et écouter les personnes affectées par le jeu excessif de hasard et d'argent et leur entourage, en vue d'un conseil ou d'une orientation vers les structures d'aide et de soins		
Objectif 3.6 : Former les opérateurs dans le repérage précoce et l'intervention auprès de joueurs problématiques (JHA)		
Mesures spécifiques : Alcool	Indicateurs	Valeurs cibles
3.1 Opération Nez Rouge: - Soutien financier à la campagne d'information - Participation au pilotage de l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information • Nombre de séances 	1 / an (décembre) 8/an
Mesures spécifiques : Tabac	Indicateurs	Valeurs cibles
3.2 Élaboration et mise en œuvre d'une intervention dans deux communautés de migrants à haute prévalence de tabagisme soit pour motiver et aider à arrêter, soit pour réduire l'exposition passive à la fumée du tabac	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche projet sur la conception d'une intervention dans la communauté d'origine portugaise, avec les indicateurs pertinents pour le déploiement • Intervention dans la communauté d'origine portugaise à préciser en 2017 • Fiche projet sur la conception d'une intervention dans la communauté d'origine albanaise, avec les indicateurs 	Une fiche en 2017 Une intervention en 2018 Une fiche en 2019

	pertinents pour le déploiement • Intervention dans la communauté d'origine albanaise à préciser en 2019	Une intervention en 2020
<p>3.3 Interventions auprès de professionnels de la périnatalité de fumeuses enceintes exposées au tabagisme actif et passif.</p> <p>Diffusion d'une brochure "alcool" auprès des professionnels de la périnatalité au cours des interventions sur le tabac</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels de la périnatalité touchés. • Nombre de femmes enceintes directement touchées • Taux d'abstinence de tabac au 3^{ème} trimestre de grossesse parmi les fumeuses enceintes touchées • Nombre de brochures "alcool" diffusées 	<p>20 / an 30 / an 40 %</p> <p>200 / an</p>
<p>3.4 Interventions auprès de personnes avec troubles psychiques en collaboration avec des professionnels de la santé mentale pour motiver à une réduction ou un arrêt de leur consommation de tabac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journées Parenthèses avec le département de psychiatrie des HUG 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Journées Parenthèses • Nombre de patients fumeurs avec trouble psychique (nouveaux et anciens) participant aux Journées Parenthèses • Bilan sur les changements de perceptions et comportements des patients 	<p>3 / an 15 / an</p> <p>1 bilan conjoint avec HUG / 4 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Centre Espoir de l'Armée du Salut 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de coaching pour les professionnels médico-sociaux du Centre Espoir • Nombre de séances d'information et aide à l'arrêt du tabac pour les résidents du Centre Espoir • Enquête auprès des résidents fumeurs (+/-100) évaluant la réduction et l'arrêt du tabagisme et l'usage de la cigarette électronique (rapport) 	<p>8 / an 8 / an 1 en 2018</p>

<p>3.5 Conseils aux personnes se plaignant d'une exposition passive à la fumée du tabac dans les lieux publics et à leur domicile¹⁴.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils individuels - Mise à disposition de badges MoNic - Modèles de lettres pour région, voisinage ou, signalément d'infraction au Service du commerce - Sensibilisation des régies et de l'ASLOCA au problème du tabagisme passif - Inclusion du thème « tabagisme passif » dans les diverses interventions: jeunes, groupes vulnérables, entreprises, groupe d'aide à l'arrêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes traitées • Nombre de badges MoNic envoyés aux particuliers • Nombre de badges MoNic analysés • Liste de plaintes signalées au Service du Commerce • Modèles de lettres disponibles sur le site internet • Courrier envoyé • Liste d'interventions comprenant le thème « tabagisme passif » 	<p>100% des demandes 40 /an 30 /an 1 liste 3 (fin 2017) 2 / 4 ans</p> <p>1 / an</p>
<p>3.6 Elaboration, promotion et animation de séances en groupe d'aide à l'arrêt du tabac : 6 séances sur 3 mois 2x /an</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances • Nombre de participants • Proportion de participants satisfaits • Proportion de participants abstiments du tabac à 6 mois • Bilan sur la participation • Evaluation incluant le profil des participants et le changement de comportement 	<p>12 / an 20 / an dès 2018 > 70% 15% 1 à fin 2018 Rapport d'évaluation en juin 2020</p>
<p>3.7 Cours sur la gestion du poids lors de l'arrêt du tabac : mandat à l'ADIGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cours • Nombre de participants • Taux de satisfaction des participants • Un bref rapport sur l'impact du cours sur la motivation à arrêter le tabac ou les changements de comportement 	<p>12 / an 75 / an 80% 1/an</p>

¹⁴ Entretiens, diffusion de badges MoNic, orientation des plaintes vers le Service du Commerce, proposition de lettres-types de courriers

<p>3.8 Proposition de la cigarette électronique comme alternative à l'arrêt du tabac dans les interventions auprès de fumeurs non motivés à cesser de fumer et dans des groupes avec une haute prévalence du tabagisme : personnes avec troubles psychiques, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan décrivant les interventions où la cigarette électronique a été proposée et leurs effets 	<p>1 bilan / an</p>
<p>3.9 Formations donnant aux professionnels de santé des compétences à offrir des conseils et traitements efficaces pour l'aide à l'arrêt du tabac</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations • Nombre de participants • Satisfaction des participants • Liste descriptive des formations • Evaluation 6 mois après la formation sur la mise en pratique des compétences en tabacologie acquise durant la formation et des obstacles à leur utilisation (rapport) 	<p>3 / an 30 / an 80% 1 liste / an 1 / an</p>
<p>Mesures spécifiques : Jeu</p>		
<p>Indicateurs</p>		
<p>3.10 Offre d'un service à bas seuil d'accueil et d'écoute (JHA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entretiens face à face et nombre d'entretiens téléphoniques • Nombre de réponses par e-mail conseil et orientation • Une statistique descriptive du public 	<p>30 / an 30 / an 1 / an</p>
<p>3.11 Organisation et animation de séances de groupes d'échanges entre joueurs (JHA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de séances de groupes de joueurs • Un bilan sur le fonctionnement des groupes de joueurs et le suivi des participants, incluant le nombre de participants 	<p>10 / an 1 / an</p>
<p>3.12 Actions à l'intention des opérateurs (casino, dépositaires Loterie Romande) sur les lieux de jeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation à la réduction des risques pour développer leur capacité à renforcer les comportements auto-protecteurs des 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lieux de jeu touchés • Nombre de personnes formées 	<p>2 / an 70 / an</p>
<p>Valeurs cibles</p>		

- 28 -

- joueurs, - Mise à disposition de matériel (brochures)	• Nombre de brochures diffusées	200
--	---------------------------------	-----

Prestation 4 : Contribution au développement d'une politique de prévention des addictions efficace, en phase avec les besoins dans les cinq domaines concernés		
Objectif 4.1 : Promouvoir et soutenir la mise en place de stratégies efficaces de prévention		
Objectif 4.2 : Sensibiliser les autorités et les professionnels à des problématiques émergentes ou mal couvertes (REGAD)		
Objectif 4.3: Fournir une expertise aux autorités sur les thèmes d'actualité, notamment émergents		
Mesures communes ou analogues	Indicateurs	Valeurs cibles
<p>4.1 Pilotage et animation du REGAD¹⁵ en faisant évoluer son rôle vers celui d'un organe de mise en évidence de problématiques émergentes ou mal couvertes par les activités du réseau, ainsi que de besoins spécifiques en communication et de propositions à l'intention de la direction générale de la santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propositions de campagnes spécifiques - Proposition de projets / actions en phase avec l'actualité - Identification de problèmes émergents, incluant les consommations et comportements à risque multiples, avec élaboration de réponses appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres • Liste des thématiques abordées • Nombre de propositions documentées 	<p>Au moins 2 / an 1 liste 1 / an</p>
<p>4.2 Organisation de Forums Addictions en collaboration avec le réseau socio-sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forums 	<p>2 / an</p>
<p>4.3 Participation aux différentes instances cantonales, régionales, nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des instances fréquentées 	<p>1 par domaine /an</p>

¹⁵ Réseau genevois des addictions.

4.4 Offre d'expertise aux autorités pour des réponses à des consultations sur des objets parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réponses à des demandes 	100% des demandes
4.5 Interventions ciblées auprès de personnes clés, relais des arguments des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions ou d'argumentaires relayés • Liste descriptive 	4 / an 1/an

Glossaire

Contact	Interaction verbale et échange en matière de prévention ou de réduction des risques
Cours et formations	Si l'objectif est avant tout de sensibiliser et d'apporter des informations générales ou de base à des participants, afin de les rendre attentifs à des enjeux de santé publique en lien avec les comportements et consommations de substances problématiques, alors il s'agit d'une mesure relevant de la prestation n° 1. Si l'objectif est de favoriser l'acquisition de compétences mobilisables ensuite dans l'action par les participants (connaissances approfondies, savoir-être, savoir-faire, utilisation d'un outil spécifique), alors la mesure relève de prestation n° 2 si elle concerne les jeunes ou de la prestation n° 3 si elle concerne les adultes.
Littératie	Aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. Il s'agit de pouvoir communiquer à l'écrit autant qu'à l'oral, au quotidien, pour interagir autant dans la sphère personnelle, familiale, socioculturelle que professionnelle. OCDE 2000
Mesures analogues	Mesures développées séparément par les associations membres de Carrefour addictionS mais qui sont de nature similaire. Les indicateurs permettent d'identifier les réalisations de chaque association.
Mesures communes	Mesures développées en commun par deux ou trois des associations membres de Carrefour addictionS.
Mesure spécifique	Mesure particulière qui est uniquement développée par une association.
Multiplicateurs	Tierces personnes (bénévoles ou autres professionnels) spécialement formées pour dispenser certaines offres de santé au public visé (ex. parents, jeunes) ou à des groupes intermédiaires (ex. professionnels au contact du public visé). <i>Promotion santé Suisse (2005), Guide pour la catégorisation des résultats, Berne, p. 11</i> <i>Addiction Suisse (2013), Offres du secteur Prévention d'Addiction Suisse, Lausanne.</i>

Annexe 2

Statuts de Carrefour addictionS, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (conseil d'administration, conseil de fondation, comité, etc.)

Statuts de la Faïtière Carrefour addictions

- | | |
|--|---|
| Art. 1
Nom et siège | <ol style="list-style-type: none"> 1. La Faïtière Carrefour addictionS, ci-après la Faïtière, est une association constituée conformément aux articles 60 et ss du Code civil. 2. Son siège est dans la Canton de Genève. 3. La Faïtière est neutre du point de vue politique et religieux. |
| Art. 2
Buts et ressources | <p>Les buts principaux de la Faïtière sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représenter les membres de la Faïtière auprès du Département en charge de la santé. • Recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres tels que définis à l'article 3, ainsi que d'exercer toutes activités subsidiaires qui pourraient en découler. La subvention reçue de la part de l'Etat doit être gérée dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le Département en charge de la santé.
L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources. • Attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité. • Coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions. • Proposer des axes de prévention communs aux associations membres. |
| Art. 3
Missions | <p>Pour atteindre ses buts, la Faïtière développe des prestations qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé et de prévention définie par l'Etat de Genève.</p> |
| Art. 4
Membres | <p>Les associations suivantes sont membres de la Faïtière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'APRET (Association pour la prévention du tabagisme) et son centre d'information, le CIPRET-Genève • La FEGPA (Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme) • L'Association Rien ne va plus (Centre de prévention du jeu excessif). |
| Art. 5
Organes | <p>Les organes de la Faïtière sont:
L'assemblée des délégué-e-s
Le comité
L'organe de révision.</p> |
| Art. 6
Assemblée des délégué-e-s | <ol style="list-style-type: none"> 1. L'assemblée des délégué-e-s est l'organe suprême de la Faïtière. 2. Elle est composée de cinq délégué-e-s par association, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • le/la président-e • un-a membre du comité • deux membres • le/la responsable de l'association. 3. L'assemblée des délégué-e-s doit être convoquée au moins une fois par année pour entériner les rapports du/de la président-e, du /de la trésorier-e et de l'organe de révision.
Elle peut aussi être convoquée sur demande du tiers des membres. |

- Elle est valablement constituée si 2/3 des membres sont présents
L'assemblée des délégué-e-s élit le/la président-e (choisi-e parmi les trois président-e-s d'associations), le/la vice-président-e (issu-e d'une autre association que le/la président-e), un-e membre (issu-e d'une autre association que le/la président-e et le/la vice-président-e), le/la trésorier-ère, formant avec les trois responsables, le comité de la Fairière. Elle élit l'organe de révision.
4. Le comité et l'organe de révision sont élus pour un mandat d'un an renouvelable.
5. L'assemblée des délégué-e-s est convoquée au moins 15 jours à l'avance par lettre ou par courriel adressé à chaque délégué-e mentionnant l'ordre du jour.
6. L'assemblée des délégué-e-s délibère exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour mentionné dans la convocation.
7. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des membres.
- 8.
- Art. 7**
Comité
1. Le comité est l'organe dirigeant de la Fairière. Il gère les affaires de la Fairière en conformité avec les statuts et la convention.
 2. Le comité est composé du/de la président-e, du/de la vice-président-e et d'un-e membre (chacun-e issu-e d'une autre association selon art. 6 point 4 des statuts) et du/de la trésorier-ère et des trois responsables des associations.
 3. Les employés rémunérés de l'association siègent au comité avec une voix consultative. Les membres du comité agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du comité peut recevoir un dédommagement approprié.
- Art. 8**
Organe de révision
- L'organe de révision est chargé de préparer un rapport annuel à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s et du Département en charge de la santé.
- Art. 9**
Représentation
- La Fairière est engagée par la signature collective à deux (président-e ou vice-président-e ou trésorier-ère), et un des responsables d'association.
- Art.10**
Financement
- Le financement de la Fairière est constitué par les subventions de l'Etat de Genève attribuées pour le fonctionnement et les activités, ainsi que de dons, de legs et de subventions d'autres collectivités publiques.

- Art. 11**
Responsabilité
1. Seul le patrimoine social répond des obligations de la Faïtière.
 2. Une responsabilité personnelle ou des membres est exclue.
 3. La Faïtière est exonérée d'impôts.
- Art. 12**
Exclusion
1. Le comité se prononce, après avertissement, sur l'exclusion d'un membre qui a porté préjudice à l'activité de la Faïtière ou à sa réputation.
 2. Le membre exclu peut recourir à l'assemblée des délégué-e-s dans un délai de 30 jours.
- Art. 13**
Dissolution
1. La dissolution de la Faïtière peut être prononcée par une assemblée des délégué-e-s convoquée à cet effet et portant ce point à l'ordre du jour. Elle délibère lorsque les 2/3 des membres sont représentés.
 2. Lorsque le principe de la dissolution est approuvé, la dissolution entre en vigueur au 1er janvier de l'année civile suivant la décision. La dissolution se fait sous la responsabilité du comité.
 3. En cas de dissolution de l'association, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

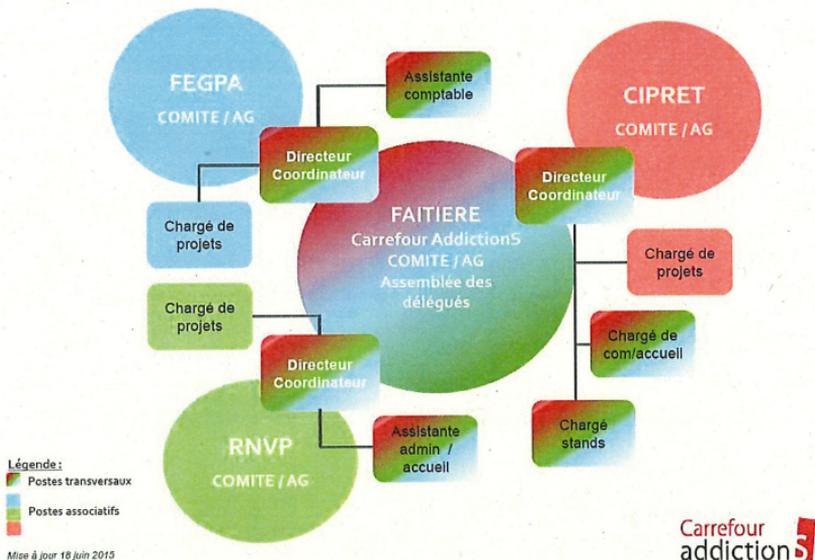
Art. 14
Entrée en
vigueur

Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} mars 2012 par décision de l'assemblée constituante des délégué-e-s du 23 février 2012.

Jean-Luc Forni	Alain Bolle	Olivier Righetti
Président de l'APRET	Président de la FEGPA	Président de Rien Ne Va Plus
		

Organigramme de Carrefour addictionS

ORGANIGRAMME



**Liste des membres de l'organe dirigeant
Carrefour addictionS**

COMITE FAITIERE

LISTE DES MEMBRES

Olivier Righetti	Président de Carrefour addictionS Président de RNVP
Jean-Luc Forni	Président CIPRET
Claudia Carnino-Ilutovich	Présidente FEGPA
Sophie Heurtault Malherbe	Trésorière Carrefour addictionS
Laurence Fehlmann Rielle	Directrice FEGPA
Jean-Paul Humair	Directeur CIPRET
Isabelle Chatelain	Directrice RNVP

Annexe 3

Plan financier quadriennal

Plan quadriennal	2017	2018	2019	2020
Carrefour AddictionS				
Back Office (BO)-Support	-	-	-	-
PRODUITS BO	445 233	445 233	445 233	445 233
Subv cantonale BO	345 171	345 171	345 171	345 171
subv cantonale (issue Loro)	8 640	8 640	8 640	8 640
subv cantonale (issue Casino)	34 694	34 694	34 694	34 694
subv cantonale (issue dime)	56 728	56 728	56 728	56 728
CHARGES BO	445 233	445 233	445 233	445 233
Charges de personnel	173 732	173 732	173 732	173 732
Locaux	170 000	170 000	170 000	170 000
Fourn. bureau & comm.	47 810	47 810	47 810	47 810
Informatique	10 000	10 000	10 000	10 000
Equipement	4 000	4 000	4 000	4 000
Fiduciaire et révision	18 000	18 000	18 000	18 000
Autres frais généraux	20 691	20 691	20 691	20 691
résultat financier	1 000	1 000	1 000	1 000
Activités communes ou analogues (ACA)	-	-	-	-
PRODUITS ACA	641 116	641 116	641 116	641 116
Subv cantonale ACA				
subv cantonale (issue Loro)	10 120	10 120	10 120	10 120
subv cantonale (issue Casino)	47 650	47 650	47 650	47 650
subv cantonale (issue dime)	583 346	583 346	583 346	583 346
CHARGES ACA	641 116	641 116	641 116	641 116
Charges de personnel	254 401	254 401	254 401	254 401
Biens, services et marchandises	240 000	240 000	240 000	240 000
Prestation 1 - Information	494 401	494 401	494 401	494 401
Charges de personnel	52 151	52 151	52 151	52 151
Biens, services et marchandises	-	-	-	-
Prestation 2 - Jeunes	52 151	52 151	52 151	52 151
Charges de personnel	85 564	85 564	85 564	85 564
Biens, services et marchandises	9 000	9 000	9 000	9 000
Prestation 4 - Prévention	94 564	94 564	94 564	94 564
Activités spécifiques Alcool et cannabis	-	-	-	-
PRODUITS Alcool	262 298	262 298	262 298	262 298
Subv cantonale				
subv cantonale (issue dime)	257 298	257 298	257 298	257 298
Autres revenus (indemnisation manifestations)	5 000	10 000	10 000	10 000
CHARGES - Utilisation sous-subvention versée Alcool (1)	262 298	262 298	262 298	262 298
Charges de personnel	165 025	165 025	165 025	165 025
Biens, services et marchandises	75 000	80 000	80 000	80 000
Prestation 2 - Jeunes	240 025	245 025	245 025	245 025
Charges de personnel	2 273	2 273	2 273	2 273
Biens, services et marchandises	20 000	20 000	20 000	20 000
Prestation 3 - Adultes	22 273	22 273	22 273	22 273
Activités spécifiques Tabac	-	-	-	-
PRODUITS Tabac	162 989	162 989	162 989	162 989
Subv cantonale				
subv cantonale (issue dime)	162 989	162 989	162 989	162 989
CHARGES - Utilisation sous-subvention versée Tabac (2)	162 989	162 989	162 989	162 989
Charges de personnel	8 355	8 355	8 355	8 355
Biens, services et marchandises	-	-	-	-

VERSION 7 du 07.11.16

Annexe 4**Liste d'adresses des personnes de contact**

Présidence et secrétariat général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé	<p>Mauro Poggia Conseiller d'Etat</p> <p>Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3952 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 327 92 00</p>
Direction générale de la santé	<p>Adrien Bron Directeur général</p> <p>Rue Adrien-Lachenal 8 1207 Genève</p> <p>Tél : 022 546 50 00</p>
Direction financière du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé	<p>Michel Clavel Directeur</p> <p>Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 1204 Genève</p> <p>Tél : 022 546 88 34</p>
Service d'audit interne de l'Etat	<p>Service d'audit interne de l'Etat Route de Meyrin 49 Case postale 3937 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11</p>
Carrefour addictions	<p>Olivier Righetti Président</p> <p>Claudia Carnino Membre du comité</p> <p>Rue Agasse 45 1208 Genève</p> <p>Tél : 022 329 11 69</p>

Annexe 5

Règlement de fonctionnement

Commission de suivi chargée de l'application du contrat de prestations conclu entre le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et Carrefour addictionS

Sous la dénomination "commission de suivi DEAS/Carrefour addictionS" (ci-après la commission) est instituée une commission de pilotage composée de représentants du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et Carrefour addictionS.

1. Compétences

La commission a pour mission :

- de veiller à l'application du contrat de prestations conclu entre le DEAS et Carrefour addictionS;
- d'évaluer les engagements pris par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire (article 13) et de l'évaluation externe;
- de permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat en considérant l'évaluation du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire ou tout autre élément pertinent ressortant des procédures d'information et de consultation ;
- de créer un lieu d'échange entre les partenaires;

Le cas échéant, la commission a pour devoir de proposer aux signataires toute modification devant être apportée au contrat hormis l'annexe 1.

Le DEAS ainsi que les services rattachés, gardent l'intégralité des compétences qui leur sont attribuées par le droit fédéral et cantonal.

2. Composition

La commission se compose au minimum de la manière suivante :

- 2 représentants désignés par le DEAS;
- 2 représentants de Carrefour addictionS;

La commission est nommée pour la durée du contrat de prestations. Des modifications concernant sa composition peuvent être proposées en tout temps, et formalisées par l'accord des deux parties.

3. Fonctionnement

3.1. Les séances de la commission ont lieu au moins 1 fois par an pour procéder à l'évaluation des engagements par le biais du rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire ou à la demande de l'une des parties.

3.2. Le rapport d'exécution du contrat du bénéficiaire doit être transmis à l'ensemble des représentants de la commission au minimum 15 jours avant la séance annuelle des parties.

4. Durée et dispositions finales

La durée du présent règlement, de même que ses clauses de dénonciation, de reconduction et de révision correspondent à celles prévues dans le contrat de prestations.

Annexe 6

Commission de suivi : liste des membres

Fonction	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Chef du secteur de prévention et de promotion de la santé	HAEFLIGER	Pascal	Direction générale de la santé, 8 rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève	022 546 50 16	pascal.haeffliger@etat.ge.ch
Conseillère scientifique	SASTRE DURET	Fabienne	Direction générale de la santé, 8 rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève	022 546 50 05	fabienne.sastre-duret@etat.ge.ch
Conseillère en santé publique	TRABICHET	Anne-Marie	Direction générale de la santé, 8 rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève	022 546 50 31	anne-marie.trabichet@etat.ge.ch
Directrice administrative et financière DGS	GUERY	Estelle	Direction générale de la santé, 8 rue Adrien-Lachenal, 1207 Genève	022 546 51 12	estelle.guery@etat.ge.ch
Président	RIGHETTI	Olivier	Carrefour addictions Rue Agasse 45 1208 Genève	022 329 11 69	orighetti@bluewin.ch
Membre	FEHLMANN RIELLE	Laurence	Carrefour addictions Rue Agasse 45 1208 Genève	022 329 11 69	info@fegpa.ch
Membre	CARNINO	Claudia	Carrefour addictions Rue Agasse 45 1208 Genève	022 329 11 69	ccarnino@hotmail.com
Membre	HUMAIR	Jean-Paul	Carrefour addictions Rue Agasse 45 1208 Genève	022 329 11 69	jean-paul.humair@cipret.ch
Membre	CHATELAIN	Isabelle	Carrefour addictions Rue Agasse 45 1208 Genève	022 329 11 69	lchatelain@mvp.ch



Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Faîtière Carrefour addictionS

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

- contribuer au développement d'une politique de prévention des addictions;
- prévenir la consommation inappropriée ou abusive d'alcool et ses conséquences;
- prévenir la consommation de cannabis;
- prévenir l'usage du tabac et de ses conséquences, ainsi que l'exposition à la fumée passive;
- prévenir le jeu excessif (jeux d'argent et jeux d'écrans).

Selon ses statuts, les buts de Carrefour addictionS sont principalement :

- de représenter ses membres auprès du DEAS ;
- de recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres dans le respect des objectifs de santé publique et des budgets définis en accord avec le DEAS ;
- d'attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité ;
- de coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions ;
- de proposer des axes de prévention communs aux associations-membres.

Mention du contrat : Contrat de prestations 2013-2016 entre la République et Canton de Genève (l'Etat de Genève) et la faîtière Carrefour addictionS

Durée du contrat : 4 ans

Période évaluée : 2013-2015

1. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Objectif 1.2 : Sensibiliser la population fréquentant des événements / manifestations culturelles, sportifs ou festifs en développant des partenariats avec des clubs et des organisateurs

Indicateur - Nombre d'organismes soutenus (sponsoring social)

- Nombre d'événements
- Enquête de satisfaction du public

Valeur cible: - 10/ an

- 60/an

- Enquête de satisfaction du public (prévue en 2016)

Résultats réels : - 9/an (moyenne sur 3 ans)

- 75 événements avec stands /an (moyenne sur 3 ans)

- Résultats de l'enquête en cours non encore disponibles

Commentaire(s) :

Rappelons que cet objectif se décline en deux types d'actions qui sont complémentaires, à savoir :

- le soutien à des organismes sportifs et culturels (sponsoring social) qui consiste à accorder un soutien financier auxdits organismes qui, en contrepartie, renoncent à tout sponsoring de marques de cigarettes ou d'alcool, n'affichent aucune publicité pour ces industries et mettent en évidence le partenariat avec Carrefour addictionS sous différentes formes. Les clubs soutenus s'engagent à sensibiliser leurs membres en dissociant leurs activités respectives de la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis ou de pratique excessive du jeu.

- les partenariats avec des événements sportifs, culturels, sociaux et festifs où un contrat est conclu avec un certain nombre de conditions, à savoir : respect de la législation de protection des mineurs, respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et fermés, engagement à ne pas faire de publicité pour le tabac et les alcools forts, visual de Carrefour addictionS (flyers, affiches, sites internet, pages facebook, banderoles, etc.), présence de Carrefour addictionS avec un stand de sensibilisation et souvent, des interventions par des équipes mobiles de réduction des risques permettant d'aller au contact du public, en particulier des jeunes. Lors de ces stands de sensibilisation, on met à disposition une documentation variée sur les thèmes qui concernent Carrefour addictionS, des outils de réduction des risques (alcoborne-mesure de l'alcoolémie, cendriers de poche, black box (boîtes de préservatif), tampons auriculaires, etc.).

Une collaboration avec Nuit Blanche s'est développée depuis quelques années, à savoir que l'on se retrouve sur un certain nombre de grandes manifestations (Fête de l'espoir, Fête des vendanges, Vernier-Sur-Rock, Lake Parade, etc.) et que l'on se répartit d'autres interventions afin de tenir compte des ressources limitées de chaque association et d'être présents dans un maximum de manifestations. A noter que le programme Nuit Blanche a été créé à la base pour sensibiliser un public consommant des produits illicites.

Ces activités permettent à Carrefour addictionS d'être en contact avec un large public concerné par les comportements à risque et les addictions. Nous accordons une attention particulière aux jeunes mais nous cherchons aussi à atteindre d'autres groupes tels que les familles, les adultes et les communautés étrangères. Cette stratégie a aussi permis avec le temps d'éviter la promotion et la vente des produits du tabac et de limiter celles des alcools

forts dans ces manifestations.

Carrefour addictionS a encore une marge de progression pour augmenter sa visibilité dans ces manifestations et renforcer la formation de ses intervenants (jeunes auxiliaires) afin que leurs prestations soient mieux adaptées aux différents contextes et plus proactives.

2. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Objectif 5.3 : Développer des plans de mesures avec des collectivités (communes, écoles, etc.) pour diminuer la consommation d'alcool et de cannabis des jeunes

Indicateur - Nombre de plans de mesures

- Effectivité et pertinence de la mise en œuvre des plans

Valeur cible: 5 plans sur 2 ans et un rapport en 2015

Résultat réel: 6 plans de mesures dont 3 sont finalisés et 3 encore en cours / rapport réalisé en 2015

Commentaire(s) :

Carrefour addictionS – FEGPA a poursuivi la démarche lancée lors du précédent contrat de prestations concernant l'intervention précoce dans la commune dont l'objectif jugé pertinent a été inscrit dans le présent tableau de bord et qui a été élargi à d'autres collectivités.

La stratégie à la base de ces projets est de fédérer les ressources d'une commune ou d'une institution pour mettre en place et pérenniser des mesures de prévention et des bonnes pratiques qui contribuent à diminuer les problèmes de consommation d'alcool et/ou de cannabis dans le but de préserver la santé et l'intégrité des jeunes en particulier. Il s'agit aussi de mieux gérer les conséquences qui découlent de ces consommations inappropriées en termes de nuisances et d'insécurité pour la collectivité.

Carrefour addictionS – FEGPA pilote ces projets selon différentes étapes :

- prospection auprès des institutions potentiellement intéressées ou réponse aux demandes formulées ;
- état des lieux pour évaluer les besoins ;
- planification des mesures à mettre en place ;
- sessions de formation en fonction des besoins formulés ;
- bilan avec les autorités communales/directions d'institutions ;
- processus de suivi avec les partenaires.

Durant la période évaluée (2013-2015), plusieurs plans de mesures ont été développés avec des collectivités pour diminuer les consommations d'alcool et/ou de cannabis chez les jeunes, à savoir :

- la Commune de Vernier ;
- la Maison de Quartier de Carouge ;
- le SEMO (semestre de motivation) de la Croix-Rouge ;
- le CO de la Gradelle ;
- la FASe (Fondation pour l'animation culturelle) ;
- la Commune de Versoix.

A titre d'exemple, on prendra le plan de mesures réalisé avec la commune de Vernier : le point de départ est venu d'une demande du réseau jeunesse pour une formation des professionnel-le-s dans le domaine de l'alcool et du cannabis afin de leur permettre de répondre aux problèmes posés sur le terrain. Carrefour addictionS-FEGPA a alors proposé une démarche plus globale qu'une simple formation et a convaincu la commune de développer un plan de mesures dont le principe a été accepté. Il faut aussi rappeler que depuis plusieurs années, Carrefour addictionS-FEGPA avait contacté les communes genevoises pour leur présenter le projet de l'intervention précoce dans les communes. L'état des lieux qui a été réalisé avec le réseau jeunesse, représentatif de tous les acteurs de terrain, a concrétisé une volonté collective de trouver des solutions pragmatiques et correspondant au contexte. C'est ainsi qu'ont été abordés les problèmes de consommation dans l'espace public, dans les lieux publics (comme les préaux, parcs) et la gestion des manifestations dans la commune.

Parmi les limites, on relève le fait que l'on est tributaire des priorités des autorités communales d'une part mais aussi de la motivation des acteurs de terrain et de leur disponibilité.

La méthodologie est la même pour tous mais le contexte, la structure des services, leurs moyens et les priorités fixées par le/la magistrat-e concerné-e peuvent être très différents et permettre ou non au projet d'avancer. Ainsi, il est arrivé qu'une commune signe une convention de collaboration avec à la base une grande détermination mais que le projet s'enlise ou soit stoppé pour des raisons internes à la commune.

Il y aurait lieu de plus médiatiser certaines de ces interventions afin de montrer qu'une commune peut se donner les moyens de gérer les problèmes de consommations excessives avec l'expertise des professionnel-le-s de Carrefour addictionS-FEGPA. Il y a néanmoins lieu d'être attentif à mettre en valeur les acteurs locaux qui pérennisent les mesures mises en place.

Pour résumer, l'ensemble de ces démarches avec des collectivités est un travail au long cours qui renforce et implante durablement les mesures de prévention et de réduction des risques sur le terrain avec la collaboration active des acteurs concernés, là où se trouvent les jeunes et, élément incontournable, avec la pleine adhésion des décideurs.

3. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Objectif 9.1 : Mobiliser les acteurs et les médias autour de la journée sans tabac et d'autres événements à thème

Indicateur - Au moins une campagne spécifique par année selon le thème choisi par l'OMS
- Les organismes concernés par la campagne sont mobilisés

Valeur cible: - Au moins une campagne / an
- Au moins 50%

Résultat réel: - 5 campagnes en 3 ans
- 2-4 organismes mobilisés par campagne

Commentaire(s) :

En mai 2013, Carrefour addictionS-CIPRET a réalisé une campagne médiatique sur le thème de l'OMS « Publicité et sponsoring de l'industrie du tabac ».

En 2014, Carrefour addictionS-CIPRET n'a pas choisi le thème de l'OMS, la taxation du

tabac, pour sa campagne lors de la Journée Mondiale sans Tabac car le thème a été jugé peu attractif pour la population et il concerne la législation fédérale. Carrefour addictionS-CIPRET a choisi de réaliser une nouvelle campagne médiatique en faveur de l'interdiction totale de la publicité, de la promotion et du parrainage pour le tabac, qui est une lacune de la prévention du tabagisme en Suisse et coïncidait avec le débat public de l'avant-projet de loi sur les produits du tabac. Cette campagne a été complétée par l'organisation le 28.11.2014 d'un Forum Addictions «Marketing de l'industrie du tabac: Quel impact sur l'initiation du tabagisme des jeunes ?».

En octobre 2014, Carrefour addictionS-CIPRET a mené une campagne médiatique sur l'arrêt du tabac et des Mardis du CIPRET afin de promouvoir le recours à des méthodes efficaces et des services compétents pour le sevrage de tabac, notamment les Mardis du CIPRET, dont la fréquentation a baissé en 2014.

Cette campagne médiatique de promotion de l'arrêt du tabac et des Mardis du CIPRET a été reconduite en mai-juin 2015. Ce choix s'explique par la non-validation par le DEAS de sa campagne sur le commerce illicite des produits du tabac, qui était le thème choisi par l'OMS pour la Journée Mondiale sans Tabac.

En décembre 2015, Carrefour addictionS-CIPRET a réalisé une nouvelle campagne médiatique sur l'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage pour les produits du tabac, dans la période où le Conseil Fédéral a transmis au Parlement le projet de loi sur les produits du tabac.

En 2013 et 2014, la campagne en faveur de l'interdiction de la publicité a fait l'objet d'une plainte de Publicité Suisse auprès de la Commission pour la loyauté en matière de publicité, qui l'a rejetée à 2 reprises. Toutes les campagnes, notamment celles sur la publicité, ont fait l'objet d'articles dans la presse écrite ou de reportages dans les médias.

Les campagnes médiatiques de promotion des Mardis du CIPRET ont été suivies d'une augmentation de la fréquentation au cours des mois suivants.

L'objectif principal du nombre de campagnes, que Carrefour addictionS-CIPRET tente de réaliser 2x/an a été atteint. La valeur cible en % de la mobilisation des organismes est difficilement applicable car il n'y a pas de liste de référence des organismes concernés dont le nombre varie selon le thème choisi.

L'évaluation des campagnes 2013-14 sur l'interdiction de la publicité pour le tabac a montré que le thème choisi était pertinent pour la prévention du tabagisme, de même que le choix des jeunes et des décideurs politiques comme publics-cibles. Par contre les messages, le graphisme et les supports devraient être mieux adaptés aux publics cibles en étant plus dans l'émotionnel pour les jeunes et mieux étayés pour les décideurs politiques. L'utilisation du site internet et des réseaux sociaux en complément des campagnes pourrait être développée et optimisée avec une stratégie de communication plus globale et des publications plus fréquentes sur les réseaux sociaux.

4. Objectif fixé dans le contrat de prestations :

Objectif 14 : Favoriser l'accès à l'information de la population et l'orientation des personnes touchées par le jeu excessif par des actions permettant de faire connaître le jeu excessif et les aides à disposition (dont l'association)

Indicateur - Nombre d'intervention dans les médias

- Nombre d'évènements conçus et/ou dans lesquels des actions ad hoc sont développées
- Nombre de visites sur le site Web
- Une proportion croissante de la population connaît RNVP et reconnaît RNVP comme une ressource

Valeur cible: - 3/an

- 1/an
- 5000/an
- une enquête est menée en 2016

Résultat réel: - 5/an

- 2 évènements sur 3 ans
- 2060/an
- N.A.

Commentaire(s) :

L'équipe a été sollicitée par plusieurs médias dans le domaine du jeu d'argent (Tribune de Genève, 24 Heures, RTS-Temps Présent, Journaux Première Ligne et réseau AMG, Yes FM, Journal Nouvelles). Carrefour addictionS-RNVP est perçu comme une référence dans le domaine de l'information et de l'expertise du jeu excessif à Genève. De manière générale, nous observons que les médias ne sont pas preneurs des questions de jeux excessif, à moins que cela ne soit relié à un événement particulier (lancement d'une campagne, modification de lois, fait divers ou témoignages, etc.).

En 2013, Carrefour addictionS-RNVP a ciblé sa prévention sur le poker et l'évènement initié a pris la forme d'une soirée «poker» sans argent avec des partenaires du réseau socio-sanitaire de Genève. Le but était de faire passer un certain nombre de messages de prévention et mieux connaître les pratiques des joueurs.

Fin 2015, début 2016 : Carrefour addictionS-RNVP a organisé une exposition itinérante sur la prévention des risques liés au jeu de hasard et d'argent à la maison de la santé Cité Générations d'Onex. Le but était de faire comprendre aux visiteurs de façon ludique comment s'installe une pratique excessive et découvrir les jeux d'argent sous toutes ses formes. A nouveau, une intervention de ce type – proche du terrain et d'une population intergénérationnelle – débouche sur de nouvelles perspectives de collaboration avec le réseau, en lien avec les besoins de la population.

Le site de RNVP a bénéficié d'une refonte complète lors du passage à la faitière. Cependant, il n'a jamais fait l'objet d'une campagne dédiée, ce qui pourrait être un bon levier par la suite afin d'en augmenter la visibilité. Ce site devrait être mis plus en avant car il est notre principale porte d'entrée. Cependant, il nous apparaît primordial de miser de manière complémentaire sur les médias participatifs et réseaux sociaux à l'avenir.

5. "Objectif fixé dans le contrat de prestations"

Indicateur

"Valeur cible"

"Résultat réel"

Commentaire(s) :

Observations de l'institution subventionnée :

Le regroupement de 3 associations dans la faïtière Carrefour addictionS à partir de 2013 a entraîné un déménagement, la mise en place d'une nouvelle organisation et la création d'une culture de travail commune. Ceci a impliqué un investissement important en temps et en énergie des collaborateurs –trices, qui a retardé et entravé la réalisation de certaines prestations inscrites dans le contrat, qui était par ailleurs très ambitieux au vu des moyens disponibles. Cependant, la faïtière a permis une réflexion commune et des synergies autour des différents produits et comportements addictifs, qui incluent dorénavant le cannabis, tout en préservant les spécificités et les domaines d'expertise de chaque entité.

Même s'ils n'ont pas toujours été réalisés dans les temps prévus, la majorité des objectifs du contrat de Carrefour addictionS en 2013-16 ont été atteints.

Cette première expérience de contrat de prestations a généré une charge administrative plus importante qu'estimée, au détriment des activités de prévention. Néanmoins, les diverses évaluations permettront à Carrefour addictionS de mieux cibler ses futurs objectifs et les activités qui en découlent en les adaptant aux ressources mises à disposition.

Observations du département :

Le regroupement en faïtière a effectivement sollicité très fortement les ressources de Carrefour addictionS et de ses membres. Si les activités déjà maîtrisées se sont en général poursuivies de manière satisfaisante, plusieurs nouveaux objectifs ont eu de la peine à se concrétiser dans le sens attendu. C'est notamment le cas des études de besoins et des bilans ou évaluations fixés au tableau de bord. Cela concerne également le développement de projets sur des problématiques communes aux différentes addictions.

Deux évaluations externes mandatées par le DEAS, l'une sur la politique de prévention des problèmes liés à l'alcool et l'autre sur la politique de prévention du tabagisme, ont analysé ce qui a été réalisé jusqu'à présent par Carrefour addictionS dans ces domaines. Ces évaluations ont montré quelles activités fonctionnaient bien et ce qui pouvait être amélioré. Elles ont permis de préciser les priorités du DEAS pour les prochaines années à la lumière des nouvelles stratégies fédérales (lutte contre les maladies non transmissibles, lutte contre les addictions), du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention des maladies 2030 et de l'évolution des besoins de la population. Elles ont aussi pointé les domaines dont la réalisation des mesures gagnerait à être confiée à des acteurs déjà expérimentés ou au bénéfice des compétences nécessaires. Leurs enseignements ont été pris en compte par le DEAS pour le renouvellement du contrat de prestations 2017-2020 qui se concentre désormais sur les domaines d'expertise des membres de Carrefour addictionS. Certaines prestations ont été supprimées et d'autres retirées pour être confiées à d'autres acteurs.

A titre d'exemple, voici des enseignements concernant les objectifs traités dans le présent rapport d'évaluation :

- Objectif 1.2 (sensibiliser la population fréquentant des événements / manifestations culturel-le-s sportifs ou festif): une des évaluations externes a montré l'importance de dynamiser l'animation des stands. Dans le nouveau contrat, le DEAS attend donc un nouveau concept d'animation des stands et des messages de prévention porteurs. Par contre, vu l'absence d'effets démontrés pour le sponsoring social, le DEAS ne soutient plus cette mesure à partir de 2017.
- Objectif 5.3 (développer des plans de mesures avec des collectivités pour diminuer la consommation d'alcool et de cannabis des jeunes): la pertinence des activités déployées pour favoriser la prévention et l'intervention précoce est reconnue et confirmée par les évaluations. Ce travail essentiel sera poursuivi, en renforçant cependant l'auto-évaluation de ce qui est déployé.
- Objectif 9.1 (Mobiliser les acteurs et les médias autour de la journée sans tabac et d'autres événements à thème) : les évaluations externes et le suivi du contrat ont montré d'une part les limites d'une approche pilotée par des non professionnels de la communication ou du marketing social. Ils révèlent d'autre part que des campagnes conçues de manière isolée (cf. non articulées sur des campagnes ou des thèmes nationaux) ou non adaptées spécifiquement aux publics cibles visés (cf. ton et vocabulaire employés pour s'adresser aux jeunes, supports et moyens de communication utilisés) s'avèrent peu efficaces. De plus, les campagnes menées via les moyens traditionnels (affichage, journaux, TPG et cinémas) sont très gourmandes en moyens financiers et ont un rapport coût / efficacité assez réduit (cf. par exemple la fréquentation des mardis du CIPRET en 2014 : 72 participants et 2015 : 64 participants malgré des campagnes ayant coûté plusieurs milliers francs). Le DEAS a donc supprimé cet objectif et retiré les campagnes de communication de Carrefour addictionS (en général) du tableau de bord 2017-2020. Un plan de communication relatif à la prévention des dépendances sera développé au niveau de la direction générale de la santé et un fonds est prévu à cet effet. Pour les futures campagnes, Carrefour addictionS et ses membres seront sollicités au titre d'experts de la prévention dans leurs domaines respectifs mais l'élaboration en sera confiée à des spécialistes. Carrefour addictionS pourra ponctuellement solliciter le fonds ad hoc avec des projets ciblés.

Du côté du jeu, aucune évaluation externe n'a été effectuée. Les Réalisés 2013, 2014 et 2015 fournis par Carrefour addictionS, permettent uniquement de savoir si les objectifs sont atteints ou non sur la base des indicateurs.

Concernant l'objectif 14.1 qui fait l'objet de ce rapport, si tous les indicateurs ne sont pas entièrement réalisés (aucun événement n'a été organisé en 2014 et le nombre de visites sur le site web pourrait être amélioré), la prestation dans son ensemble apparaît pertinente et nécessaire. Cette prestation d'information et de sensibilisation sur les jeux de hasard et d'argent constitue en effet la seule plateforme dont dispose Carrefour addictionS-RNVP pour être en contact avec le grand public, qu'il soit indifférencié (interventions dans les médias) ou ciblé (comme la soirée poker qui ciblait les jeunes).

Ce travail d'information sera donc maintenu dans le tableau de bord 2017-2020 afin que Carrefour addictionS -RNVP continue de développer des mesures de sensibilisation avec une approche communautaire et de proximité auprès des publics cibles les plus pertinents.

POUR LE SUBVENTIONNE

Nom, prénom, titre	Signature
1) Righetti Olivier, président de Carrefour addictionS	
2) Carnino Claudia, membre du comité	
Genève, le 19.04.2017	

POUR L'ETAT DE GENEVE

Nom, prénom, titre	Signature
Pascal Haefliger, chef du secteur prévention et promotion de la santé	
Fabienne Sastre Duret, conseillère scientifique	
Anne-Marie Trabichet, conseillère en santé publique	
Genève, le 10.04.2017	

Annexe :



A. GAUTIER SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE S.A.
O. route des Jeunes - 1227 Les Acacias
Tél.: +41 (0)22 310 28 71 - Fax: +41 (0)22 310 28 72
E-mail: info@agfiduciaire.ch

1/22

Rapport détaillé de l'organe de révision
sur les comptes au 31 décembre 2015
à l'attention du Comité et de la Direction de

L'Association Faîtière Carrefour addictionS

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, vous trouverez ci-après le rapport détaillé relatif aux comptes 2015 de votre Association.

Ce rapport a pour but de détailler les différents postes des états financiers, d'en expliquer le contenu et d'indiquer les contrôles que nous avons effectués, afin de nous assurer de l'exactitude desdits états financiers.

Ce rapport est complémentaire à celui du 17 mai 2016.



Table des matières

1.	Exécution et résultat de la révision	3
2.	Constatactions sur la présentation des comptes	4
2.1.	Principes généraux pour l'établissement des comptes	4
2.2.	Principes régissant la présentation et l'établissement des comptes	4
3.	Présentation des comptes	5
3.1.	Actif	6
3.1.1.	Liquidités	6
3.1.2.	Autres actifs circulants	7
3.1.3.	Immobilisations	8
3.2.	Passif	10
3.2.1.	Capitaux étrangers à court terme	10
3.2.2.	Capitaux étrangers à long terme	13
3.2.3.	Fonds propres	14
3.3.	Produits	15
3.3.1.	Subventions & Autres produits	15
3.4.	Charges	16
3.4.1.	Charges directes et administratives	16
3.4.2.	Autres produits et charges d'exploitation	18
3.4.3.	Résultats financiers	18
3.4.4.	Résultat activité PILDJ (RNVP)	18
3.4.5.	Résultat Fonds Drogue (FEGPA)	19
3.4.6.	Résultat Fonds Hans Wilsdorf (CARAD)	19
3.4.7.	Résultat Fonds BMA (FEGPA)	20
3.4.8.	Résultat Fonds Recueil témoignages (RNVP)	20
4.	Constatactions sur le système de contrôle interne (SCI)	21
5.	Conclusions	22



1. Exécution et résultat de la révision

L'assemblée générale de l'Association Faïtière Carrefour addictionS Genève nous a désignés comme organe de révision conformément aux dispositions de l'art. 69 du Code Civil Suisse et des statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) – agrément No 500593 - et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Notre révision des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 a été conduite selon les normes d'audit suisse (NAS).

Notre intervention a eu lieu en deux temps :

- Un contrôle intermédiaire en novembre 2015 dont l'objectif était d'évaluer le degré de formalisation du système de contrôle interne de votre Association, d'analyser son fonctionnement et de préparer les travaux d'audit.
- En mars 2016, un contrôle des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, dont l'objet était de formuler une opinion sur la conformité des comptes avec la loi suisse, les lois genevoises (Code civil, Code des Obligations, LGAF, LIAF, LSGAF) et les statuts, ainsi que sur l'application des directives transversales vous concernant.

Nous avons également vérifié que les normes RPC, en particulier RPC 21, étaient respectées.

Notre contrôle nous a permis de délivrer une opinion avec réserve quant à la conformité des comptes avec la loi suisse, la loi genevoise LIAF, les statuts et les directives transversales émanant de l'Etat et de constater que le système de contrôle interne n'était pas adapté aux risques de l'établissement selon les critères de taille et de complexité.

Nous avons de plus attiré l'attention du lecteur sur le fait que votre Association est surendettée au sens de l'art. 725 al.2 CO et sur les mesures devant être prises par votre Comité.

Nous rappelons également les dispositions de l'article 729c CO qui stipulent que l'organe de révision doit s'assurer de la bonne exécution des mesures prises et qu'en cas d'omission, il a pour responsabilité d'avertir le juge de cette situation.



2. Constatations sur la présentation des comptes

2.1. Principes généraux pour l'établissement des comptes

Les référentiels comptables applicables à l'Association Faïtière Carrefour addictionS pour les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont (1) les normes Swiss GAAP RPC, notamment la RPC 21, (2) les articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LIAF) et (3) les directives transversales.

Les comptes annuels de l'Association sont conformes au principe de l'Image Fidèle. Ils sont donc établis en respectant l'hypothèse de la continuité d'exploitation et la délimitation périodique et matérielle des exercices. Les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association.

Les charges et produits sont correctement délimités sur la période d'après la date à laquelle ils ont été générés.

2.2. Principes régissant la présentation et l'établissement des comptes

Nous reprenons ci-après les points essentiels :

- Les éléments de l'actif circulant sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des corrections de valeurs nécessaires. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire
- Les fonds étrangers sont évalués à leur valeur nominale
- Les fonds à affectation limitée sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des utilisations de l'exercice correspondant à la part d'amortissement lié à l'actif sous-jacent.



2.3. Exposé des contrôles et constatations d'audit

Il faut préciser préalablement qu'en date du 23 février 2012, l'Association Faïtière Carrefour addictionS a été constituée conformément aux articles 60 ss du CC. Cette démarche a eu pour but de regrouper les trois associations membres « Association pour la prévention du tabagisme APRET », « Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme FEGPA » et « Centre de prévention du jeu excessif RNVP ».

Les trois associations membres gardent leur existence juridique propre afin de déployer leurs spécificités dénommées « Prestations spécifiques PS », mais profitent de synergies de par leur regroupement dans le cadre de « prestations transversales PT » ainsi que pour faire face aux coûts liés aux frais généraux communs « Back office BO ».

Nous relevons que les 3 associations sont conjointement et solidairement responsables vis-à-vis des tiers pour l'ensemble des opérations liées à cette nouvelle entité (pour les activités PT et BO).

Il faut également préciser que chacune des entités fait l'objet d'une tenue de comptabilité propre et que les éléments « inter-associations » transitent par le biais de comptes courants dans chacun des établissements. Dans la présentation consolidée, ces créances liées font l'objet d'une élimination arithmétique.

Nous reprenons ci-après les principaux postes des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 en détaillant les démarches d'audit et en les commentant.

Nous précisons encore que notre approche d'audit n'a pas toujours pu être basée sur des tests de procédures mais plutôt sur des contrôles approfondis du fait de la lacune de formalisation de votre système de contrôle interne (SCI).

3. Présentation des comptes

La présentation des comptes ci-après ne reprend que les postes nécessitant une information complémentaire lorsque la simple lecture des états financiers ne fournit pas toutes les informations pertinentes.

L'analyse des rubriques du compte de profits et pertes se fera, par conséquent, directement lors de la lecture de celui-ci en comparant l'exercice en cours au budget d'une part, ainsi que par une lecture des comptes individuels de chacun des membres avec l'exercice précédent d'autre part.

Nous relevons également que la présentation des états financiers suit la présentation du plan quadriennal annexé au contrat de prestations 2013-2016.



3.1. Actif

3.1.1. Liquidités

3.1.1.1. Caisse

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Caisse CARAD	1'182	515
Caisse APRET	780	2'375
Caisse FEGPA	18	451
Caisse RNVP	345	195
Total	2'325	3'536

Avec les justificatifs, nous avons vérifié les mouvements du mois de juin 2015.

Nous nous sommes assurés de la concordance entre la comptabilité et les livres de caisses au 31 décembre 2015.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.1.1.2. CCP & banque

Détail	2015 CHF	2014 CHF
CCP CARAD	1'743	1'661
CCP APRET	4'489	32'333
CCP FEGPA	50'450	62'114
CCP RNVP	12'782	35'910
	69'465	132'018
BCGe - CARAD	5'655	915
BCGe - APRET	19'207	-
BCGe - FEGPA	161	-
BCGe - RNVP	16'858	-
	41'880	915
Mastercard - CARAD	1'281	-
Total	112'626	132'933



Avec les justificatifs, nous avons vérifié les mouvements du mois de juin 2015 et pu constater la bonne tenue de la comptabilité. Nous nous sommes assurés de la concordance des soldes au 31 décembre 2015 avec les relevés postaux et bancaires.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.1.2. Autres actifs circulants

3.1.2.1. Créances à court terme

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Créances CARAD	96	3'933
Créances APRET	-	-
Créances FEGPA	-	-
Créances RNVP	18'920	980
Total	19'016	4'913

Nous avons vérifié les soldes ouverts rubrique par rubrique.

Nous nous sommes assurés de la délimitation périodique en vérifiant les factures et décomptes concernés ainsi que le suivi des encaissements en 2016. Aucune provision pour risque de recouvrement n'est nécessaire sur ces rubriques.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.1.2.2. Parties liées, créances

Détail	2015 CHF	2014 CHF
C/C Parties liées	69'766	30'831
C/C APRET	(7'710)	(9'825)
C/C FEGPA	(23'491)	-
C/C RNVP	(38'565)	(21'006)
Total	-	-

Comptes regroupant les éléments payés par la faîtière pour le compte des Associations membres « inter-associations ». Ces créances liées font l'objet d'une élimination arithmétique.

Nous avons confronté le solde au 31.12.2015 dans chacune des comptabilités. De plus, nous avons validé les mouvements de l'année sur la base des pièces justificatives.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



8/22

3.1.2.3. Actifs de régularisation

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Charges payées d'avance - CARAD	20'943	794
Charges payées d'avance - APRET (1)	-	3'468
Charges payées d'avance - FEGPA (1)	7'907	663
Charges payées d'avance - RNVP (1)	4'261	1'707
Produits à recevoir - CARAD	3'860	-
Produits à recevoir - FEGPA	5'296	-
Total	42'267	6'632

Nous nous sommes assurés de la délimitation périodique en vérifiant les comptes de charges ainsi que les mouvements des comptes de trésorerie des mois de janvier et février 2016, de plus nous avons vérifié l'ensemble des décomptes justificatifs relatifs aux charges sociales 2015.

Pour des questions de simplification dans le traitement des éléments du point de vue analytique, l'ensemble des créances vis-à-vis des partenaires sociaux est regroupé dans l'entité CARAD. Bien que le total de CHF 12'168.- (1) (Charges sociales payées d'avance « A5 ») figure dans le bilan consolidé sous la colonne « CARAD », il se décompose comme ci-dessus.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.1.3. Immobilisations

3.1.3.1. Immobilisation financière

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Garantie loyer - CARAD	45'043	45'031
Participation sté Anti-alcoolique - FEGPA	-	-
Garantie loyer - RNVP	-	-
Total	45'043	45'031

Un compte de dépôt de garantie loyer a été ouvert le 7 août 2013 auprès de la BCGe.

Nous avons confronté le solde comptable avec le relevé au 31 décembre 2015.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



3.1.3.2. Immobilisations corporelles

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Mobilier - CARAD	20'728	31'175
Informatique CARAD	5'202	1'394
Informatique - RNVP	-	107
Installations - CARAD	11'835	18'938
Véhicule - CARAD	21'801	29'976
Matériel, stand - CARAD	10'021	18'037
Total	69'588	99'627

Les acquisitions sont activées lorsqu'elles dépassent le seuil de CHF 2'000 et les amortissements sont linéaires et comptabilisés selon la méthode indirecte.

Nous avons vérifié les achats activés en 2015 avec les justificatifs ainsi que l'application des amortissements.

Nous précisons que les amortissements, pour l'année 2015, sont les suivants :

- 25% linéaire appliqué au prorata du nombre de mois depuis l'acquisition.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



10/22

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux étrangers à court terme

3.2.1.1. Dettes résultant de prestations

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Créanciers CARAD	102'964	89'564
Créanciers APRET	19'720	691
Créanciers FEGPA	47'140	57'001
Créanciers RNVP	10'307	14'755
Total consolidé	180'132	162'011

Afin de s'assurer de l'intégralité des fournisseurs ouverts au 31 décembre 2015, notre approche d'audit a été la suivante :

- Réconciliation des listes de paiements intervenus au cours du mois de janvier et février 2016 avec les soldes selon la comptabilité générale.
- Vérification par sondage des pièces justificatives, factures et décomptes.
- Vérification de la délimitation des charges de l'exercice (cut-off).
- Contrôle par sondage pour vérifier le bien-fondé des enregistrements comptables.

A la date de notre contrôle, l'intégralité des règlements relatifs à ces dettes à court terme a été réalisée.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



11/22

3.2.1.2. Autres dettes à court terme

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Autres dettes CARAD	4'893	13
Autres dettes APRET	-	-
Autres dettes FEGPA	-	-
Autres dettes RNVP	-	-
Total	4'893	13

Montants uniquement liés au suivi des salaires à payer. Nous avons pu suivre les comptes courants ouverts pour chacun des collaborateurs individuellement.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.2.1.3. Parties liées, dettes

Détail	2015 CHF	2014 CHF
C/C Parties liées	257'864	206'178
C/C APRET	(115'167)	(92'050)
C/C FEGPA	(127'384)	(114'128)
C/C RNVP	(15'314)	-
Total	-	-

Ces comptes regroupent les éléments « inter-associations » et leurs créances liées font l'objet d'une élimination arithmétique.

Lesdits comptes courants font essentiellement le lien entre la faitière et les associations pour ce qui concerne l'attribution des « sous subventions », du traitement des prestations transversales ainsi que du back office.

Nous avons confronté le solde au 31 décembre 2015 dans chacune des comptabilités. De plus, nous avons validé les mouvements de l'année sur la base des pièces justificatives.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



12/22

3.2.1.4. Passifs de régularisation

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Charges à payer - CARAD (1)	27'515	22'000
Charges à payer - FEGPA (2)	22'347	-
Charges sociales à payer - APRET (3)	13'834	1'043
Charges sociales à payer - FEGPA (3)	11'918	1'996
Charges sociales à payer - RNVP (3)	463	6'667
Total	76'076	31'706

1) CARAD : Ce poste se décompose comme suit : CHF 22'444.- de charges à payer pour bouclage des comptes au 31 décembre 2015 et honoraires de révision des comptes 2015, et CHF 5'071.- de rattrapage de salaire à payer suite à une absence prolongée pour un cas de maladie longue durée.

2) FEGPA : Solde à payer de CHF 22'347.- dans le cadre de « opération nez rouge »

3) CHARGES SOCIALES : Le solde de CHF 26'215.- concerne des charges sociales dues au 31 décembre 2015. Pour des questions de simplification dans le traitement des éléments du point de vue analytique, l'ensemble des engagements vis-à-vis des partenaires sociaux est regroupé dans l'entité CARAD, mais toutefois chaque Association répond de ses engagements vis-à-vis des assurances sociales. Bien que le total de CHF 26'215.- figure dans le bilan consolidé sous la colonne « CARAD », il se décompose comme ci-dessus.

Nous avons vérifié la pertinence des provisions et les différents décomptes et pièces justificatives relatifs à ces montants.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.



3.2.2. Capitaux étrangers à long terme

3.2.2.1. Leasing Véhicule

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Leasing Mercedes VITO	8'018	11'642

L'engagement leasing est lié à l'acquisition du véhicule Mercedes Vito. Le financement de ce véhicule a été effectué avec l'aide de la Fondation Hans Wilsdorf pour CHF 20'000.- (voir 3.2.2.2), le solde par le biais d'une demande de Leasing. L'engagement de CHF 8'018.- correspond à 32 mensualités restantes.

Nous avons vérifié le contrat en cours et les mouvements de l'exercice 2014.

Le résultat de nos contrôles s'est avéré satisfaisant.

3.2.2.2. Fonds affectés

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Fonds Wilsdorf - CARAD (Véhicule)	13'333	18'333
Fonds drogue - FEGPA	-	47'750
Fonds mandat romand - RNVP	14'871	-
Total	28'204	66'083

Le déroulement des activités hors contrat de prestations financées par des fonds reçus est attribué aux fonds à affectation limitée.

Les dépenses courantes liées à ces fonds sont portées en charges et les fonds sont dissous selon l'activité déployée sur l'exercice.

Nos travaux sur ces rubriques ont consisté à la vérification des écritures liées à ces fonds ainsi qu'au suivi de la présentation dans le tableau de variation du capital.

Le résultat de nos contrôles s'est avéré satisfaisant.



14/22

3.2.3. Fonds propres

3.2.3.1. Réserves et report de bilan

Détail	2015 CHF	2014 CHF
<u>Fonds propres au bilan au 31.12.</u>		
CARAD	(30'499)	(2'824)
APRET	6'594	6'594
FEGPA	13'292	13'292
RNVP	4'155	4'155
Total au bilan selon détail ci-dessous	(6'458)	21'217
<u>Résultats reportés antérieurs au contrat de prestation 2013 - 2016</u>		
Report de bilan - APRET	6'594	6'594
Report de bilan - FEGPA	13'292	13'293
Report de bilan - RNVP	12'722	12'722
Total selon note A13	32'609	32'609
<u>Traitement des résultats dans le cadre du contrat de prestation 2013 - 2016</u>		
Part non dépensée - CARAD	(38'607)	(2'824)
Part non dépensée - APRET	(4'029)	-
Part non dépensée - FEGPA	13'093	-
Part non dépensée - RNVP	(956)	-
Total	(30'499)	(2'824)
Report de bilan hors contrat de prestations - RNVP	(8'568)	(8'568)

La part de subventions non dépensées antérieures au contrat de prestations 2013 – 2016 a pu être conservée et thésaurisée par chacun des membres. Elle est le résultat cumulé précédant le contrat de prestation actuel 2013-2016, dégagé après que tous les engagements devant être poursuivis aient été remplis.

Les résultats liés à l'activité « hors contrat de prestation 2013-2016 » seront mis en évidence et imputés directement sur cette rubrique sans influencer les traitements des bénéficiaires du contrat de prestations en cours.



La part de subventions non dépensées à restituer à l'Etat de Genève à l'échéance du contrat de prestations 2013 – 2016 est comptabilisée en accord avec la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et conformément aux directives EGE-02-04 relatives au traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées. Le tableau de suivi des résultats avant et après répartition figure dans l'annexe aux états financiers.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de prestation, seule l'Association faitière Carrefour addictionS est habilitée à traiter les bénéficiaires ou les pertes, les associations membres ne sont pas autorisées à thésauriser les montants de sous subvention reçus. Par conséquent, le tableau ci-dessus ne figure qu'à titre d'information interne afin de permettre une meilleure transparence entre les membres.

3.3. Produits

3.3.1. Subventions & Autres produits

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Subvention ordinaire Etat - CARAD (BO)	447'618	485'508
Subvention ordinaire Etat - CARAD (PT)	682'576	644'700
Subvention ordinaire Etat - APRET (PS)	348'798	348'798
Subvention ordinaire Etat - FEGPA (PS)	348'798	348'798
Subvention ordinaire Etat - RNVP (PS)	114'200	114'200
Total du contrat de prestations 2013-2016	1'941'990	1'942'004
Autres produits - CARAD	3'588	-
Autres produits - FEGPA	4'150	14'045
Dons et legs - FEGPA	59'900	47'750
Autres produits - RNVP	23'754	14'932
Dons et legs - RNVP	15'000	-
Dons et legs - CARAD	-	20'000
Total autres produits	106'392	96'727
Total des Produits	2'048'382	2'038'731

Conformément à l'art. 14 al. 3 de la LIAF, Carrefour addictionS s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Son enveloppe annuelle est de CHF 1'941'990.-

Selon l'article 14 al. 1 du contrat de prestations 2013-2016, Carrefour addictionS procède à une redistribution sous forme de sous subvention à ses membres comme détaillé ci-dessus et en conformité avec le plan financier quadriennal.



16/22

Dans le cadre de ce nouveau contrat de prestation, seule l'Association faitière Carrefour additionS est habilitée à traiter les bénéfices ou les pertes, les associations membres ne sont pas autorisées à thésauriser. Les montants de sous subvention indiqués sont basés sur les budgets prévisionnels.

Nous avons vérifié l'intégralité des sommes reçues de l'Etat en relation avec le contrat de prestations 2013 -2016.

Les résultats de nos contrôles se sont avérés satisfaisants.

3.4. Charges

3.4.1. Charges directes et administratives

Détail	2015 CHF	2014 CHF
<u>Frais de personnel</u>		
Frais de personnels	839'881	889'389
<u>Charges d'exploitation : locaux</u>		
Loyers	179'753	258'894
<u>Charges directes de projets</u>		
Actions des Associations	946'808	855'511
Administration, communication, internet	31'044	-
Amortissements	2'006	1'895
	979'858	857'406
<u>Charges administratives</u>		
Administration, communication, internet	41'279	38'386
Frais d'entretien, informatique, équipement	19'476	31'200
Comptabilité, révision et divers	32'433	28'166
Amortissements	18'050	16'805
	111'238	114'557
<u>Total charges directes et administratives</u>		
TOTAL	2'110'730	2'120'246

Le poste « frais de personnel »

Il est actuellement scindé entre les charges directes de projet et les charges administratives.



17/22

Nous avons effectué des contrôles par sondages des dossiers personnels et vérifié les mouvements en lien avec le mois de juin 2015.

Nous relevons que :

- Les dossiers administratifs comportent l'ensemble des documents fondamentaux (demande d'engagement, contrat de travail signé, certificats, diplômes, etc...)
- Les retenues sociales sont conformes aux taux propres des diverses assurances et institutions
- Les décomptes de salaires sont dûment justifiés par les retenues opérées et les rémunérations allouées
- Les paiements bancaires du mois de juin 2015 concordent avec les décomptes de salaires.

La baisse de ce poste est liée à un arrêt maladie longue durée non remplacé au cours de l'exercice 2015, votre association a reçu des indemnités d'assurance pour faire face à cette situation.

Nous rappelons que chacune des entités membres est responsable de son personnel ainsi que de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des assurances sociales. CARAD de son côté n'a aucun engagement légal tant du point de vue du personnel que du point de vue des assurances sociales.

Nous nous sommes assurés de la réconciliation de chacune des récapitulations annuelles tant du point de vue des salaires bruts que des différentes annonces aux différents partenaires sociaux.

Le poste « charges d'exploitation : locaux »

La baisse de ce poste s'explique par l'arrêt de certains baux qui ont couru simultanément suite au déménagement de 2013 jusqu'au 31 juillet 2014.

Le poste « charges directes de projets »

Ce poste enregistre les frais directement liés à la réalisation des différentes actions et missions des Associations. Les actions et missions engagées au 31 décembre 2015 ont sensiblement augmenté par rapport à 2014. Cet état de fait s'explique par le rattrapage des activités non exécutées courant 2013 et 2014, suite au déménagement qui avait nécessité une réorganisation administrative importante et retardé ainsi la mise en place de certaines missions.

Le poste « charges administratives »

Il est actuellement scindé entre les charges directes de projets et les charges administratives.

Nous avons vérifié par sondage les autres postes de charges d'exploitation. Nous nous sommes assurés, le cas échéant, de la périodicité de ces charges.

Nos autres contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.



18/22

3.4.2. Autres produits et charges d'exploitation

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Autres produits RNVP	-	288
./. Autres charges RNVP	(107)	(819)
Résultat RNVP	(107)	(531)

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3.4.3. Résultats financiers

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Intérêts financiers	-	509
./. Frais de tenue de compte	(647)	(499)
Intérêts financiers CARAD	(647)	10

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3.4.4. Résultat activité PILDJ (RNVP)

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Attribution de l'exercice	37'398	27'200
./. Utilisation de l'exercice	(34'722)	(26'498)
Solde disponible au 31.12.	2'676	702

Nous avons vérifié les écritures liées aux mouvements de cette activité. Nous notons également que, bien que cette activité soit financée au moyen de fonds privés, elle ne suit pas le principe des fonds affectés, le solde disponible tombe de ce fait dans le fonctionnement et rejoint le calcul de la part à restituer au subventionneur en fin de contrat quadriennal.

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.



19/22

3.4.5. Résultat Fonds Drogue (FEGPA)

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Solde disponible au 01.01.	47'750	-
Attribution de l'exercice	50'000	47'750
./ Utilisation de l'exercice	(97'750)	-
Solde disponible au 31.12.	-	47'750

Fonds constitué dans le cadre de la « Loi sur la création d'un fonds destiné à la lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie » (LFLD). Nous avons vérifié les écritures liées aux mouvements de ce fonds ainsi que la présentation dans le tableau de variation du capital.

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3.4.6. Résultat Fonds Hans Wilsdorf (CARAD)

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Solde disponible au 01.01.	18'333	-
Attribution de l'exercice	-	20'000
./ Utilisation de l'exercice	(5'000)	(1'667)
Solde disponible au 31.12.	13'333	18'333

Le fonds affecté Hans Wilsdorf a servi à financer le véhicule Mercedes Vito à hauteur de CHF 20'000.-

Nous avons vérifié la volonté du donateur, les écritures liées aux mouvements de ce fonds ainsi que la présentation dans le tableau de variation du capital.

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.



20/22

3.4.7. Résultat Fonds BMA (FEGPA)

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Solde disponible au 01.01.	-	-
Attribution de l'exercice	9'900	9'900
./. Utilisation de l'exercice	(9'900)	(9'900)
Solde disponible au 31.12.	-	-

Le fonds affecté « Be My Angel » sert à financer la pratique de l'activité de conducteurs sobres dans le cadre de soirées festives. Il est élaboré en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA), Addiction Valais, le Centre neuchâtelois d'alcoologie (CENEA), la Fondation O2 et l'association REPER.

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3.4.8. Résultat Fonds Recueil témoignages (RNVP)

Détail	2015 CHF	2014 CHF
Solde disponible au 01.01.		-
Attribution de l'exercice	15'000	-
./. Utilisation de l'exercice	(129)	-
Solde disponible au 31.12.	14'871	-

Le fonds affecté Recueil témoignages est financé par la Fondation Meyrinoise du Casino, il va servir à la réalisation d'un projet de recueil de témoignages.

Nos travaux de contrôles n'appellent pas de commentaires particuliers.



4. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

Selon la norme d'audit suisse 890 (Vérification de l'existence du système de contrôle interne SCI), nous devons vérifier annuellement l'existence du système de contrôle interne de votre Association et plus particulièrement au niveau des processus dans le domaine de l'établissement des comptes annuels.

Les conditions principales pour attester de l'existence du SCI sont définies dans la NAS 890 qui relève que le système de contrôle interne :

- Doit être concret, vérifiable et documenté
- Doit être adapté aux risques et à l'environnement de l'entité
- Est connu des collaborateurs tel qu'il a été défini
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'établissement

Nos constatations et recommandations ainsi que notre conclusion en relation avec l'existence d'un SCI sont les suivantes :

Nous avons constaté que le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels était défini et documenté selon les prescriptions du Comité. Nos travaux ont toutefois mis en évidence certaines faiblesses quant à son efficacité liées à la complexité de l'organisation et la multitude d'intervenants à différents niveaux. Du fait de ces lacunes, notre approche d'audit n'a pas pu être basée sur des tests de procédures mais plutôt sur des contrôles approfondis des rubriques des états financiers.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne (SCI) n'est donc pas conforme à la loi suisse.

Nous vous recommandons de finaliser la formalisation de votre système de contrôle interne (SCI) relatif à l'ensemble des aspects de votre pilotage et surveillance et plus particulièrement au niveau des processus dans le domaine de l'établissement des comptes annuels ainsi que dans la gestion de vos activités et trésorerie transversale.

Il vous faudra également revoir au moins une fois par an les contrôles mis en place afin de vous assurer de leur adéquation avec l'organisation et les risques de l'établissement. Vos conclusions devront être consignées par écrit dans l'un des procès-verbaux.



22/22

5. Conclusions

Nous rendons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des faits susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Comme nous le précisons dans l'introduction, ce rapport est un rapport complémentaire à celui émis le 17 mai 2016 et qui recommandait l'approbation des comptes de votre Association. Les remarques mentionnées dans ce rapport ne sont pas de nature à modifier ces conclusions.

Parvenus au terme de notre rapport, nous tenons à remercier Madame Schéhérazade Seraoui pour l'assistance efficace qu'elle nous a apportée dans le cadre de notre mandat.

A. Gautier Fiduciaire SA
Antoine Gautier
Expert-comptable diplômé
Agrément No 100651

Genève, le 18 mai 2016
AG/lm - 100404DET - 6 ex.

Annexes : Bilan, compte profits et pertes, tableau des capitaux permanents et tableau de financement, annexes

Etats financiers de Carrefour AddictionS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

Conformément aux Swiss GAAP RPC, les comptes annuels comprennent les états suivants :

1. Bilan consolidé de Carrefour AddictionS
2. Compte d'exploitation consolidé de Carrefour AddictionS
3. Plan financier avec budget, selon plan quadriennal 2013-2016
4. Tableau de flux de trésorerie
5. Tableau de variation du capital
6. Annexe
7. Bilan et compte d'exploitation de APRET
8. Bilan et compte d'exploitation de FEGPA
9. Bilan et compte d'exploitation de RNVP
10. Rapport de performance joint au présent document intitulé « réalisé »

BILAN CONSOLIDE DE CARREFOUR ADDICTIONS

BILAN CONSOLIDE AU 31.12.2015	CONSO 2014	CONSO 2015	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
ACTIFS	292'672.45	290'864.47	236'621.91	16'765.60	27'137.46	10'339.50
ACTIFS CIRCULANTS	148'013.60	176'233.65	121'991.09	16'765.60	27'137.46	10'339.50
Liquidités	A1 136'468.85	114'951.05	9'862.04	24'475.75	50'628.56	29'984.70
Créances résultant de prestations	A2 4'912.85	19'015.80	96.00	-	-	18'919.80
Autres créances à court terme	A3 -	-	-	-	-	-
Parties liées - créances CARAD	A4 -	-	69'766.25	-7'710.15	-23'491.10	-38'565.00
Actifs de régularisation	A5 6'631.90	42'266.80	42'266.80	-	-	-
ACTIFS IMMOBILISES	144'658.85	114'630.82	114'630.82	-	-	-
Immobilisations financières	A6 45'031.45	45'043.10	45'043.10	-	-	-
Immobilisations corporelles	A7 99'627.40	69'587.72	69'587.72	-	-	-
PASSIFS	292'672.45	290'864.47	236'621.91	16'765.60	27'137.46	10'339.50
CAPITAUX ETRANGERS C.T.	193'730.14	261'100.60	419'450.67	-95'446.85	-57'896.90	-5'006.32
Dettes résultant de prestations	A8 162'011.30	180'131.90	102'964.45	19'719.70	47'140.30	10'307.45
Autres dettes à court terme	A9 13.05	4'892.65	4'892.65	-	-	-
Parties liées - dettes CARAD	A10 -	0.00	257'864.12	-115'166.55	-127'383.80	-15'313.77
Comptes de régularisation	A11 31'705.79	76'076.05	53'729.45	-	22'346.60	-
CAPITAUX ETRANGERS L.T.	77'725.40	36'221.90	-152'329.44	105'618.36	71'742.10	11'190.88
Subv. non dépensées à restituer à l'Etat	A12 -	-	-	-	-	-
Subv. redistribuées à la faitière	-	-	-173'680.34	105'618.36	71'742.10	-3'680.12
Restitution Etat contrat précédent	-	-	-	-	-	-
Leasing Véhicule	A12.1 11'642.40	8'017.90	8'017.90	-	-	-
Fonds affectés	A12.2 66'083.00	28'204.00	13'333.00	-	-	14'871.00
FONDS PROPRES	21'216.91	(-6'458.03)	-30'499.32	6'594.09	13'292.26	4'154.94
Thésaurisation au 31.12.12	A13 32'608.79	32'608.79	-	6'594.09	13'292.26	12'722.44
Résultat hors contrat de prestations	-8'567.50	-8'567.50	-	-	-	-8'567.50
Subvention non dépensée 2013-2016	-2'824.38	-30'499.32	-30'499.32	-	-	-

P bilan a' de succedeb

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE CARREFOUR ADDICTIONS

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE DU 01.01.15 AU 31.12.15

	CONSO 2014	CONSO 2015	CARAD	APRET	FEGBA	RNVP
PRODUITS	2'038'730.96	2'048'382.12	1'133'781.96	348'798.00	412'848.26	152'953.90
Produits BO	485'508.00	451'206.00	451'206.00	-	-	-
Produits PT	644'700.00	682'575.96	682'575.96	-	-	-
Produits PS	811'796.00	811'796.00	-	348'798.00	348'798.00	114'200.00
Fonds drogue	-	-	-	-	-	-
Autres produits	28'976.96	27'904.16	-	-	4'150.26	23'753.90
Produits fonds affectés	67'750.00	74'900.00	-	-	59'900.00	15'000.00
CHARGES COÛTS	1'601'235.76	1'663'331.78	721'391.52	352'826.95	447'505.32	141'607.99
Charges PT	726'336.66	721'391.52	721'391.52	-	-	-
Charges PS	874'899.10	941'940.26	-	352'826.95	447'505.32	141'607.99
CHARGES ADMINISTRATIVES	519'008.84	447'526.96	447'526.96	-	-	-
Charges BO	519'008.84	447'526.96	447'526.96	-	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	287.75	-	-	-	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	819.45	106.80	-	-	-	106.80
RECETTES D'EXPLOITATION	-82'045.34	-62'583.42	-35'136.52	-4'028.95	-34'657.06	11'239.11
RESULTAT FINANCIER	9.85	-646.77	-646.77	-	-	-
RESULTAT ORDINAIRE	-82'035.49	-63'230.19	-35'783.29	-4'028.95	-34'657.06	11'239.11
PILDJ	701.60	2'676.25	-	-	-	2'676.25
Attribution fonds affectés	-69'417.00	-74'900.00	-	-	-59'900.00	-15'000.00
Utilisation fonds affectés	1'667.00	107'779.00	-	-	107'650.00	129.00
RESULTAT AVANT REPARTITION	-149'083.89	-27'674.94	-35'783.29	-4'028.95	13'092.94	-955.64
REDISTRIBUTION DES EXCEDENTS (Art.14 al.2)	-	-	8'108.35	4'028.95	-13'092.94	955.64
Redistribution Apret	-	-	-4'028.95	4'028.95	-	-
Redistribution Feppa	-	-	13'092.94	-	-13'092.94	-
Redistribution RNVP	-	-	-955.64	-	-	955.64
RESULTAT FONDS AFFECTES	-	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT TRAITEMENT (Art. 13)	-149'083.89	-27'674.94	-27'674.94	-	-	-
Part 25%	-	-	-	-	-	-
Part 75%	-	-	-	-	-	-
Part que l'Etat peut supporter	-	-	-	-	-	-
Permutation perte non supportée par l'Etat	-	-	-	-	-	-
Part de subvention non dépensée (25%)	-39'389.35	-27'674.94	-27'674.94	-	-	-
Subventions non dépensées à restituer (75%)	-109'694.54	-	-	-	-	-
Perte hors contrat de prestations	-	-	-	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	-	-	-

PLAN FINANCIER AVEC BUDGET

	2015 BUDGET	2015 REALISE
Carrefour Addictions		
Back Office (BO)	-	3'032.27
Subv. cantonale BO	191'184.00	191'184.00
Subv. cantonale (issue Loro)	10'800.00	10'800.00
Subv. cantonale (issue Casino)	38'700.00	38'700.00
Subv. cantonale (issue dime)	209'934.00	209'934.00
Autres subventions	-	588.00
PRODUITS BO	450'618.00	451'206.00
Charges de personnel	173'618.00	190'416.00
Locaux	193'000.00	163'923.15
Fourn. bureau & comm.	35'000.00	41'278.81
Informatique	15'000.00	19'476.00
Equipement	2'000.00	-
Fiduciaire et révision	30'000.00	32'433.00
Autres frais généraux	2'000.00	-
Résultat financier	-	646.77
CHARGES BO	450'618.00	448'173.73
Prestations transversales (PT)	-	-38'815.56
Subv. cantonale PT	156'606.00	156'606.00
Subv. cantonale (issue Loro)	10'120.00	10'119.96
Subv. cantonale (issue Casino)	24'180.00	24'180.00
Subv. cantonale (issue dime)	488'670.00	488'670.00
Dons affectés	-	3'000.00
PRODUITS PT	679'576.00	682'575.96
Informier et sensibiliser la population aux addictions	568'576.00	642'897.84
Contribuer au dév. de la politique de santé publique en matière d'addictions	42'000.00	30'500.94
Développer un réseau genevois des addictions	14'000.00	9'969.17
Evaluer le développement de la faïtière et des prestations	55'000.00	38'023.57
Dons affectés	-	-
CHARGES PT	679'576.00	721'391.52

+ 756

PLAN FINANCIER AVEC BUDGET

Carrefour Addictions	2015 BUDGET	2015 Actions 2015	2015 Actions 2014	2015 REALISE
Addiction Alcool - FEGPA	-	13'093	-	13'093
Sous subvention Etat de Genève (DARES)	348'798	348'798		348'798
Dons	-	30		30
Autres produits	-	4'120		4'120
Produits des fonds affectés	-	59'900		59'900
PRODUITS Alcool	368'798	412'848	-	412'848
Retarder l'âge 1ere consom.	127'798	234'441		234'441
Diminuer consom inappropriées	33'000	36'886	-	36'886
Mobiliser prof alcoologie/santé	73'000	95'468	-	95'468
Actions réduction des risques	60'000	70'710	-	70'710
Addictions autres substances	55'000	10'000		10'000
CHARGES Alcool	348'798	447'505		447'505
Résultat Fonds affectés		47'750		47'750
Addiction Tabac - APRET	-	35'410		-4'029
Sous subvention Etat de Genève (DARES)	348'798	348'798		348'798
PRODUITS Tabac	348'798	348'798		348'798
Informier sur la promotion de la santé et les conséquences sur la consommation de tabac	206'798	172'038	39'439	211'477
Diminuer la prévalance du tabagisme : diminuer le nombre de fumeurs (approche communautaire)	120'000	99'665		99'665
Diminuer la prévalance du tabagisme : aider au sevrage du tabac (approche individuelle)	22'000	41'685		41'685
CHARGES Tabac	348'798	313'388		352'827
Addiction Jeu - RNVP	-	-956		-956
Sous subvention Etat de Genève (DARES) (issue Loro)	22'280	22'280		22'280
Sous subvention Etat de Genève (DARES) (issue Casino)	91'920	91'920		91'920
Produits du PILDJ	26'000	37'398		37'398
Autres produits	14'000	23'754		23'754
Produits des fonds affectés	-	15'000		15'000
PRODUITS JEU	154'200	190'352	-	190'352
Organiser et offrir un service spécialisé d'information et de conseil (jeux de hasard et d'argent)	23'200	25'285		25'285
Sensibiliser et former les professionnels en contact avec des joueurs (jeux de hasard et d'argent)	43'000	49'175		49'175
Informier le grand public sur les jeux de hasard et d'argent	33'000	35'735		35'735
Sensibiliser et former le public et les professionnels aux problématiques du jeu virtuel	29'000	31'413		31'413
Mandat PILDJ	26'000	34'722		34'722
Charges hors canton	-	107		107
Fonds affectés	-	14'871		14'871
CHARGES Jeu	154'200	191'308		191'308

pas de charge p.

N° de pots

*x exposé b n
post. ds. r.
(13 semaines
de 26.)*

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2015	2014
Variation des créances d'exploitation	-49'737.85	90'637.67
Variation des engagements à court et moyen terme	67'370.46	34'754.54
Flux de trésorerie liés à l'activité	17'632.61	125'392.21
Investissements dans les actifs immobilisés	30'028.03	-7'776.47
Flux de trésorerie liés aux investissements	30'028.03	-7'776.47
Variation de la subvention non dépensée	-	-112'080.16
Variation des fonds affectés	-27'979.00	66'083.00
Variation des engagements à long terme	-3'624.50	11'642.40
Variation des fonds propres	-37'574.94	-39'388.98
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-69'178.44	-73'743.74
Total des flux de trésorerie	-21'517.80	43'872.00
Trésorerie au début de la période	136'468.85	92'597.00
Flux de trésorerie	-21'517.80	43'872.00
Trésorerie à la fin de la période	114'951.05	136'468.85

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PERMANENTS 2015	01.01.15	Attributions	Utilisations	Transferts internes	31.12.15
Fonds affectés - Wilsdorf	18'333.00	-	-5'000.00	-	13'333.00
FA FEGPA -Fonds drogue	47'750.00	50'000.00	-97'750.00	-	-
FA FEGPA - Actions BMA	-	9'900.00	-9'900.00	-	-
FA RNVP - Recueil témoignages	-	15'000.00	-129.00	-	14'871.00
Total fonds affectés	66'083.00	50'000.00	-102'750.00	-	28'204.00
Subv. Non dépensées à restituer à l'ETAT 2013-2016	-	-	-	-	-
Total Subv. Non dépensées à restituer	-	-	-	-	-
Thésaurisation au 31.12.12	24'041.00	-	-	-	24'041.00
Subvention non dépensée 2013 - 2016	-2'824.38	-27'674.94	-	-	-30'499.32
Total fonds propres	21'216.62	-27'674.94	-	-	-6'458.32
TOTAUX	87'299.62	22'325.06	-102'750.00	-	21'745.68

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PERMANENTS 2014	01.01.14	Attributions	Utilisations	Transferts internes	31.12.14
Fonds affectés - Wilsdorf	-	20'000.00	-1'667.00	-	18'333.00
Fonds affectés - Fonds drogue	-	47'750.00	-	-	47'750.00
Total fonds affectés	-	67'750.00	-1'667.00	-	66'083.00
Subv. Non dépensées à restituer à l'ETAT 2013-2016	109'694.54	-111'812.92	-	2'118.38	-
Subv. Non dépensées à restituer à l'ETAT au 31.12.12	2'385.00	-	-2'385.00	-	-
Total Subv. Non dépensées à restituer	112'079.54	-111'812.92	-2'385.00	-	-
Thésaurisation au 31.12.12	24'041.00	-	-	-	24'041.00
Subvention non dépensée 2013 - 2016	36'564.97	-37'270.97	-	-2'118.38	-2'824.38
Total fonds propres	60'606.00	-37'270.97	-	-	21'216.65
TOTAUX	172'686.00	-81'333.89	-4'052.00	-	87'300.11

ANNEXE

FAÏTIÈRE CARREFOUR ADDICTIONS

La faïtière Carrefour AddictionS, ci-après nommée «la Faïtière» est une association constituée le 23 février 2012, conformément aux articles 60 et ss du Code civil, le siège est à Genève.

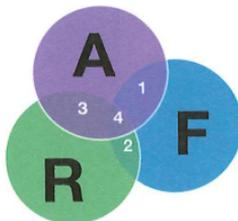
Les buts principaux de la Faïtière sont :

- Représenter les membres de la Faïtière, tels que définis à l'art. 4 des statuts (présentés ci-dessous), auprès du département en charge de la santé
- Recevoir et gérer l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations de ses membres, qui s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé et de prévention définie par l'Etat de Genève. L'association statue sur l'affectation interne de ces ressources
- Attribuer les subventions liées aux activités de prévention spécifiques des associations membres selon une clé de répartition définie par le comité
- Coordonner les activités de promotion de la santé, de prévention et de réduction des risques dans le domaine des addictions
- Proposer des axes de prévention communs aux associations membres

Associations membres de la Faïtière

APRET = A	FEGPA = F	RIEN NE VA PLUS = R
Association pour la prévention du tabagisme	Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	Centre de prévention du jeu excessif
		Statut signés le 20.09.2000
		Exonération fiscale 21.10.11

Les trois associations gardent leurs spécificités dénommées «Prestations spécifiques» dans les comptes et représentées ci-dessous par les trois environnements. Les intersections représentent les prestations communes dénommées «Prestations transversales (1,2 et 3) et l'intersection centrale représente les frais généraux communs dénommés «Back office» conformément à l'annexe 2 du contrat de prestations 2013-2016 avec l'Etat de Genève



ORGANISATION

Organe de révision

Fiduciaire Gautier A., Société Fiduciaire SA / Route des Jeunes 9 - Case postale 1449 - 1211 Genève 26

Comité Carrefour AddictionS

Fonction	Nom, Prénom	Signature
Président	Righetti Olivier	collective à 2
Vice-président	Forni Jean-Luc	collective à 2
Membre	Cardino Claudia	collective à 2
Trésorière	Heurtault Malherbe Sophie	collective à 2
Responsable Apret	Dr Humair Jean-Paul	collective à 2
Responsable Fegpa	Fehlmann Rielle Laurence	collective à 2
Responsable RNVP	Sidibe Gwenaelle	collective à 2

Comité Apret

Président	Forni Jean-Luc
Vice-président	Dr Rielle Jean-Charles
Trésorière	Sophie Heurtault-Malherbe
Membre	Griffiths Adrian
Membre	Diethelm Pascal

Comité Fegpa

Présidente	Carnino Claudia
Vice-président	Dr Valdez Ramiro
Trésorière	Sophie Heurtault-Malherbe
Membre	Tschamper Daniel - CB Genevoise
Membre	Dr Favrod-Coune Thierry
Membre	Dr Thorens Gabriel
Membre	Sékéra Eva - Fondation Phoenix
Membre	Dr Rielle Jean-Charles

Comité RNVP

Fonction	Nom, Prénom
Président	Righetti Olivier
Trésorière	Perler Frédérique
Membre	Me Uzma Khamu Vanini
Membre	Contact Patrice
Membre	d'Epagnier Cédric
Membre	Gachet David

PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des comptes annuels

Les états financiers de Carrefour AddictionS ont été établis conformément aux statuts et au contrat de prestations 2013-2016, duquel découle l'obligation de se conformer aux recommandations Swiss GAAP RPC et à la directive du Conseil d'Etat EGE-02-04, ainsi qu'aux directives liées.

Les comptes annuels de Carrefours AddictionS, Apret, Fegpa et Rien ne va plus ont été consolidés afin d'assurer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la faitière.

Le plan financier quadriennal de Carrefour AddictionS comprend 3 parties distinctes :

- Back Office (BO)
- Prestations transversales (PT)
- Prestations spécifiques (PS). Ces dernières sont assurées par les trois associations Apret, Fegpa et Rien ne va plus, grâce au montant du sous-subventionnement qui leur est redistribué par Carrefour AddictionS.

La consolidation permet d'avoir une vue de l'ensemble tout en conservant le détail de chaque association. Cette nouvelle distribution des ressources et prestations a pour conséquence de rendre la comparaison des bilans et comptes d'exploitation des entités sous-subventionnées difficile entre l'année 2012 et 2013, puisque seuls les coûts liés aux prestations spécifiques restent dans leurs comptes. L'intégralité de ces documents se trouvent à la fin de l'annexe à titre d'information.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés se basent sur les comptes individuels établis au 31 décembre, selon des principes uniformes pour les quatre entités : Carrefour AddictionS, Apret, Fegpa et RNVP.

Les capitaux cumulés au 31 décembre 2012 par les entités Apret, Fegpa et RNVP leurs restent acquis, néanmoins tous les résultats découlant du contrat de prestations 2013 -2016 seront redistribués à Carrefour AddictionS qui est au regard du contrat de prestations le bénéficiaire direct.

Afin d'éviter des flux financiers excessifs, il a été convenu de comptabiliser les dépenses faites par chaque entité pour le compte d'une autre dans des comptes actifs et/ou passifs afin d'éviter toute compensation. Lors du bouclage des comptes, le solde est présenté de manière détaillée dans les bilans de chaque association. Une fois les comptes audités et approuvés par l'Assemblée générale, le solde doit être régularisé dans les plus brefs délais, si nécessaire un plan de remboursement est proposé au comité.

Conversion de monnaies étrangères

L'intégralité des transactions est en francs suisse.

Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Les membres du comité ne perçoivent aucune indemnité, à titre d'indication nous avons estimé le coût lié aux «jetons de présence» lors des comités, sans tenir compte des nombreuses séances qui ont été indispensables à la mise en route de cette faitière.

- Carrefour AddictionS
- Apret
- Fegpa

- Rien ne va plus

INDICATIONS DU BILAN

Liquidités (A1)

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs sur le compte postal. Les associations ne détiennent aucun titre.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
Caisse	2'324.95	1'182.20	780.20	17.55	345.00
CCP	69'464.75	1'743.41	4'488.81	50'450.45	12'782.08
BCG	41'880.35	5'655.43	19'206.74	160.56	16'857.62
Mastercard	1'281.00	1'281.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	114'951.05	9'862.04	24'475.75	50'628.56	29'984.70

Créances résultant de prestations (A2)

Il s'agit de factures à encaisser issues de prestations à facturer.

Parties liées, créances CARAD (A4)

Cette rubrique regroupe les comptes «inter-associations». Il s'agit de transactions financières effectuées par une association en lieu et place de la faitière ou inversement. Ces comptes permettent le suivi des créances entre associations, au niveau de la consolidation leur impact est nul tel que représenté ci-dessous.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
CARAD - APRET	0.00	7'710.15	-7'710.15		
CARAD - FEGPA	0.00	23'491.10		-23'491.10	
CARAD - RNVP	0.00	38'565.00			-38'565.00
TOTAUX	0.00	69'766.25	-7'710.15	-23'491.10	-38'565.00

Actifs de régularisation (A5)

Il s'agit de charges payées d'avance telles que le loyer et les plaques du véhicule utilitaire, comptabilisées à leur valeur nominale.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
Charges payées d'avance	20'943.00	20'943.00	0.00	0.00	0.00
Produits à recevoir	9'156.05	9'156.05			
Charges sociales payées d'avance	12'167.75	12'167.75	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	42'266.80	42'266.80	0.00	0.00	0.00

Immobilisations financières (A6)

Il s'agit de la garantie de loyer pour les locaux rue Agasse, conclue auprès de la Banque Cantonale Genevoise le 16 juillet 2013.

Immobilisations corporelles (A7)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et le seuil au-delà duquel les dépenses sont activées est de CHF 2000.-, les amortissements sont linéaires et comptabilisés avec la méthode indirecte.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
Mobilier	20'728.43	20'728.43	0.00	0.00	0.00
Informatique	5'201.89	5'201.89	0.00	0.00	0.00
Matériel Stand	10'021.20	10'021.20	0.00	0.00	0.00
Installations	11'835.40	11'835.40	0.00	0.00	0.00
Véhicule	21'800.80	21'800.80	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	69'587.72	69'587.72	0.00	0.00	0.00

Dettes résultant de prestations (A8)

Il s'agit de factures créanciers ouvertes au 31 décembre 2015, liées aux activités de l'association.

Autres dettes à court terme (A9)

Il s'agit de salaires à payer.

Parties liées - dettes CARAD (A10)

Cette rubrique regroupe les comptes «inter-associations». Il s'agit de transactions financières effectuées par une association en lieu et place de la faitière ou inversement. Ces comptes permettent le suivi des dettes entre associations, au niveau de la consolidation leur impact est nul tel que représenté ci-dessous.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
CARAD - APRET	0.00	7'710.15	-7'710.15		
CARAD - FEGPA	0.00	23'491.10		-23'491.10	
CARAD - RNVP	0.00	38'565.00			-38'565.00
TOTAUX	0.00	69'766.25	-7'710.15	-23'491.10	-38'565.00

Passifs de régularisation (A11)

Il s'agit de charges à payer comptabilisées à leur valeur nominale.

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
Charges à payer	49'861.40	27'514.80	0.00	22'346.60	0.00
Charges sociales à payer	26'214.65	26'214.65	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	76'076.05	53'729.45	0.00	22'346.60	0.00

Subventions non dépensées à restituer à l'Etat (A12)

Pendant la durée du contrat de prestations, l'Etat participe aux pertes éventuelles de l'entité jusqu'à concurrence du solde disponible du compte de dettes « Subventions non dépensées à restituer à l'Etat ». Dans le cas présent la perte est supérieure au solde pour un montant de consolidé de CHF 2'118.-. Cette perte est permutée dans les fonds propres dans le compte « Subvention non dépensée 2013-2016 ».

	CONSO	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
Résultat avant répartition	-27'674.94	-35'783.29	-4'028.95	13'092.94	-955.64
Part 25%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Part 75%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subv. non dépensée	-27'674.94	-35'783.29	-4'028.95	13'092.94	-955.64
Part à restituer	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Leasing véhicule (A12.1)

L'achat du véhicule a été financé en partie par un leasing sur une période de 48 mois. La valeur du leasing a été comptabilisée au bilan dans un compte de dette « leasing » et sa contrepartie par un compte d'actif immobilisation corporelle « véhicule ».

La deuxième part du financement provient d'un don comptabilisé dans un compte de dette « fonds affectés » et sa contrepartie par le compte d'actif immobilisation corporelle « véhicule ».

Fonds affectés (A12.2)

Fonds affectés Fegpa

Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie du 26 mai 1994. La FEGPA a reçu du fonds une somme de Fr 47'750.- en 2014 pour le projet de prévention de la consommation de cannabis (Série 4:20) mais elle ne l'a utilisé qu'en 2015 car d'autres recherches de fonds ont été nécessaires pour lancer le projet.

Fonds affectés RNVP

Il s'agit d'une aide financière de la Fondation Meyrinoise du Casino destinée à la réalisation d'un projet de recueil de témoignage. RNVP a obtenu 15000 chf en 2015 et 14871 chf ont été réaffectés suite à l'achat d'un enregistreur.

Fonds affecté Carad

Il s'agit du fonds affecté pour le véhicule de CHF 20'000.- diminué de son amortissement.

Thésaurisation de l'entité au 31.12.12 (A13)

Il s'agit du capital thésaurisé par chaque entité avant le contrat de prestations 2013 - 2016. Ce capital reste acquis pour chacune d'entre elle.

Produits et charges par nature

COMPTE D'EXPLOITATION PAR NATURE CONSOLIDÉ DU 01.01.15 AU 31.12.15	CONSO 2014	CONSO 2015	CARAD	APRET	FEGPA	RNVP
A : PRODUITS	2'038'730.96	2'048'382.12	1'133'781.96	348'798.00	412'848.26	152'953.90
Subv. Cantonale	347'798.00	347'790.00	347'790.00	-	-	-
Subv. Cantonale (issue loro)	43'196.00	43'199.96	20'919.96	-	-	22'280.00
Subv. Cantonale (issue Caslino)	154'800.00	154'800.00	62'880.00	-	-	91'920.00
Subv. Cantonale (issue dime)	1'396'212.00	1'396'200.00	698'604.00	348'798.00	348'798.00	-
Fonds drogue	-	-	-	-	-	-
Autres	28'976.96	31'492.16	3'588.00	-	4'150.26	23'753.90
Produits dons affectés	67'750.00	74'900.00	-	-	59'900.00	15'000.00
B1 : CHARGES DIRECTES DE PROJETS	1'601'235.76	1'663'202.78	721'391.52	352'826.95	447'505.32	141'478.99
Actions	855'511.21	946'807.89	394'981.63	183'883.95	321'843.32	46'098.99
Frais de personnels	716'829.55	649'465.00	259'480.00	168'943.00	125'662.00	95'380.00
Portail Internet	-	14'799.50	14'799.50	-	-	-
Charges d'exploitation ; locaux	27'000.00	33'880.15	33'880.15	-	-	-
Production matériel information	-	16'244.24	16'244.24	-	-	-
Amortissements	1'895.00	2'006.00	2'006.00	-	-	-
B2 : CHARGES ADMINISTRATIVES	519'008.84	447'526.96	447'526.96	-	-	-
Frais de personnel	172'558.59	190'416.00	190'416.00	-	-	-
Administration, communication, internet	38'385.70	41'278.81	41'278.81	-	-	-
Charges d'exploitation ; locaux	230'943.65	145'873.15	145'873.15	-	-	-
Frais d'entretien ; informatique, équipement	32'149.90	19'476.00	19'476.00	-	-	-
Comptabilité, révision et divers	28'166.00	32'433.00	32'433.00	-	-	-
Amortissements	16'805.00	18'050.00	18'050.00	-	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	287.75	-	-	-	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	819.45	106.80	-	-	-	106.80
C: RESULTAT INTERMEDIAIRE 1	-82'045.34	-62'454.42	-35'136.52	-4'028.95	-34'657.06	11'368.11
D1 : RESULTAT FINANCIER	10.00	-646.77	-646.77	-	-	-
RESULTAT ORDINAIRE	-82'035.34	-63'101.19	-35'783.29	-4'028.95	-34'657.06	11'368.11
D2 : RESULTAT PILDJ	701.60	2'676.25	-	-	-	2'676.25
D2 : Attribution fonds affectés	-69'417.00	-74'900.00	-	-	-59'900.00	-15'000.00
D2 : Utilisation fonds affectés	1'667.00	107'650.00	-	-	107'650.00	-
E: RESULTAT AVANT REPARTITION	-149'083.74	-27'674.94	-35'783.29	-4'028.95	13'092.94	-955.64
REDISTRIBUTION DES EXCEDENTS (Art.14 al.2)	-	-	8'108.35	4'028.95	-13'092.94	955.64
Redistribution Apret	-	-	-4'028.95	4'028.95	-	-
Redistribution Fegpa	-	-	-	-	-13'092.94	-
Redistribution RNVP	-	-	-955.64	-	-	955.64
F: RESULTAT FONDS AFFECTES	-	-	-	-	-	-
G: RESULTAT AVANT TRAITEMENT (Art. 13)	-149'083.74	-27'674.94	-27'674.94	-	-	-
Part 25%	-	-	-	-	-	-
Part 75%	-	-	-	-	-	-
Permutation perte non supportée par l'Etat	-	-	-	-	-	-
Part de subvention non dépensée (25%)	-39'389.20	-27'674.94	-27'674.94	-	-	-
Subventions non dépensées à restituer (75%)	-109'694.54	-	-	-	-	-
Perte hors contrat de prestations	-	-	-	-	-	-
RESULTAT	-	-	-	-	-	-

BILAN FEGPA

BILAN FEGPA AU 31.12.		2015	2014
ACTIFS		82'779.16	118'043.16
ACTIFS CIRCULANTS		82'779.16	118'043.16
Liquidités	A1	50'628.56	62'564.77
Créances résultant de prestations	A2	-	-
Autres créances à court terme	A3	-	-
Parties liées - créances CARAD	A4	32'150.60	55'478.39
Actifs de régularisation	A5	-	-
ACTIFS IMMOBILISES		-	-
Immobilisations financières	A6	-	-
Immobilisations corporelles	A7	-	-
PASSIFS		82'779.16	118'043.16
CAPITAUX ETRANGERS C.T.		69'486.90	57'000.90
Dettes résultant de prestations	A8	47'140.30	57'000.90
Autres dettes à court terme	A9	-	-
Parties liées - dettes CARAD	A10	-	-
Comptes de régularisation	A11	22'346.60	-
CAPITAUX ETRANGERS L.T.		-	47'750.00
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	A12	-	-
Fonds affectés	A12.2	-	47'750.00
FONDS PROPRES		13'292.26	13'292.26
Thésaurisation de l'entité au 31.12.12	A13	13'292.26	13'292.26
Résultat hors contrat de prestations	A14	-	-
Part de subvention non dépensée	A15	-	-

COMPTÉ D'EXPLOITATION FEGPA

COMPTÉ D'EXPLOITATION FEGPA COMPARATIF DU 01.01.15 AU 31.12.15	2015	2014
PRODUITS	412'848.26	410'592.66
Produits PS	348'798.00	348'798.00
Fonds drogue	-	-
Autres produits	4'150.26	14'044.66
Dons affectés Fonds drogue	59'900.00	47'750.00
CHARGES COÛTS	447'505.32	356'955.05
Charges PS	447'505.32	356'955.05
CHARGES ADMINISTRATIVES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-
RECETTES D'EXPLOITATION	-34'657.06	53'637.61
RESULTAT FINANCIER	-	-
RESULTAT ORDINAIRE	-34'657.06	53'637.61
FONDS AFFECTÉS	47'750.00	-47'500.00
Attribution Fonds drogue	-59'900.00	-47'500.00
Utilisation Fonds drogue	107'650.00	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	13'092.94	5'887.61
REDISTRIBUTION DES EXCEDENTS (Art.14 al.2)	-13'092.94	-5'887.61
Redistribution Fegpa	-13'092.94	-5'887.61
RESULTAT	-	-

BILAN APRET

BILAN APRET AU 31.12.		2015	2014
ACTIFS		26'313.79	34'707.45
ACTIFS CIRCULANTS		26'313.79	34'707.45
Liquidités	A1	24'475.75	34'707.45
Créances résultant de prestations	A2	-	-
Autres créances à court terme	A3	-	-
Parties liées - créances CARAD	A4	1'838.04	-
Actifs de régularisation	A5	-	-
ACTIFS IMMOBILISES		-	-
Immobilisations financières	A6	-	-
Immobilisations corporelles	A7	-	-
PASSIFS		26'313.79	34'707.45
CAPITAUX ETRANGERS C.T.		19'719.70	28'113.36
Dettes résultant de prestations	A8	19'719.70	691.20
Autres dettes à court terme	A9	-	-
Parties liées - dettes CARAD	A10	-	27'422.16
Comptes de régularisation	A11	-	-
CAPITAUX ETRANGERS L.T.		-	-
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat	A12	-	-
FONDS PROPRES		6'594.09	6'594.09
Thésaurisation de l'entité au 31.12.12	A13	6'594.09	6'594.09
Résultat hors contrat de prestations	A14	-	-
Part de subvention non dépensée	A15	-	-

COMPTÉ D'EXPLOITATION APRET

COMPTÉ D'EXPLOITATION APRET COMPARATIF DU 01.01.15 AU 31.12.15	2015	2014
PRODUITS	348'798.00	348'798.00
Produits PS	348'798.00	348'798.00
Autres produits	-	-
CHARGES COÛTS	352'826.95	350'316.12
Charges PS	352'826.95	350'316.12
CHARGES ADMINISTRATIVES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-
RECETTES D'EXPLOITATION	-4'028.95	-1'518.12
RESULTAT FINANCIER	-	-
RESULTAT ORDINAIRE	-4'028.95	-1'518.12
RESULTAT FONDS AFFECTES	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	-4'028.95	-1'518.12
REDISTRIBUTION DES EXCEDENTS (Art.14 al.2)	4'028.95	1'518.12
Redistribution Apret	4'028.95	1'518.12
RESULTAT	-	-

BILAN RNVP

BILAN RNVP AU 31.12.		2015	2014
ACTIFS		48'904.50	37'191.26
ACTIFS CIRCULANTS		48'904.50	37'084.46
<u>Liquidités</u>	A1	29'984.70	36'104.86
<u>Créances résultant de prestations</u>	A2	18'919.80	979.60
<u>Autres créances à court terme</u>	A3	-	-
<u>Parties liées - créances CARAD</u>	A4	-	-
<u>Actifs de régularisation</u>	A5	-	-
ACTIFS IMMOBILISES		-	106.80
<u>Immobilisations financières</u>	A6	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	A7	-	106.80
PASSIFS		48'904.50	37'191.26
CAPITAUX ETRANGERS C.T.		29'878.56	33'036.32
<u>Dettes résultant de prestations</u>	A8	10'307.45	14'754.80
<u>Autres dettes à court terme</u>	A9	-	-
<u>Parties liées - dettes CARAD</u>	A10	19'571.11	18'281.52
<u>Comptes de régularisation</u>	A11	-	-
CAPITAUX ETRANGERS L.T.		14'871.00	-
<u>Subventions non dépensées à restituer à l'Etat</u>	A12	-	-
<u>Fonds affectés</u>	A12.2	14'871.00	-
FONDS PROPRES		4'154.94	4'154.94
<u>Thésaurisation de l'entité au 31.12.12</u>	A13	12'722.44	12'722.44
<u>Résultat hors contrat de prestations</u>	A14	-8'567.50	-8'567.50
<u>Part de subvention non dépensée</u>	A15	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION RNVP

COMPTES D'EXPLOITATION RNVP COMPARATIF DU 01.01.15 AU 31.12.15	2015	2014
PRODUITS	152'953.90	129'132.30
Produits PS	114'200.00	114'200.00
Autres produits	23'753.90	14'932.30
Produits fonds affectés	15'000.00	
CHARGES COÛTS	141'607.99	167'627.93
Charges PS	141'607.99	167'627.93
CHARGES ADMINISTRATIVES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	287.75
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	106.80	819.45
RECETTES D'EXPLOITATION	11'239.11	-39'027.33
RESULTAT FINANCIER	-	-
RESULTAT ORDINAIRE	11'239.11	-39'027.33
RESULTAT PILDJ	2'676.25	701.60
FONDS AFFECTES	-14'871.00	-
Attribution Fonds recueil témoignages	-15'000.00	
Utilisation Fonds recueil témoignages	129.00	
RESULTAT AVANT REPARTITION	-955.64	-38'325.73
REDISTRIBUTION DES EXCEDENTS (Art.14 al.2)	955.64	38'325.73
Redistribution RNVP	955.64	38'325.73
RESULTAT	-	-